CARLETON MARTELLO TOWER

NATIONAL HISTORIC SITE
OF CANADA

Management Plan

Parks Canada Parcs Canada

Canada

APRIL 2004

CARLETON MARTELLO TOWER

NATIONAL HISTORIC SITE
OF CANADA

Management Plan

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by the Chief Executive Officer of Parks Canada, 2004.

Cette publication est aussi disponible en français.

For more information about the Site Management Plan or about Carleton Martello Tower National Historic Site of Canada:

Carleton Martello Tower
National Historic Site
454 Whipple Road
Saint John, New Brunswick
E2M 2R3

TEL: (506) 636-4011
FAX: (506) 636-4574
fundy.info@pc.gc.ca
www.pc.gc.ca

National Library of Canada cataloguing in publication data

Parks Canada
Carleton Martello Tower
National Historic Site of Canada
Management Plan

Issued also in French under title:
Lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton
Plan directeur.

ISBN 0-662-36842-8
CAT. NO. R64-289/2004E

1. Carleton Martello Tower National Historic Site of Canada (N.B) – Management.
2. National parks and reserves – New Brunswick – Management.
3. National parks and reserves – Canada – Management.
4. Historic sites – Canada – Management.
I. Title.

FC2164.C36C37 2004
333.78'097151
C2004-980163-5

Front Cover Image Credits

TOP: B. Townsend, 2000; LEFT: B. Townsend, 2000; CENTRE: F. Cattroll; RIGHT: B. Townsend, 2000; BACKGROUND: B. Townsend, 2000.

106-03782/

Foreword

Canada's national parks, national historic sites and national marine conservation areas represent the soul of Canada. They are a central part of who we are and what we are. They are places of magic and wonder and heritage. Each tells its own story. Together, they connect Canadians to our roots, to our future and to each other.

What we cherish as part of our national identity, we also recognize as part of our national responsibility. All Canadians share the obligation to preserve and protect Canada's unique cultural and natural heritage. Together, we hold our national parks, national historic sites and national marine conservation areas in trust for the benefit of this and future generations. To achieve this, practical action grounded in long-term thinking is needed.

These principles form the foundation of the new management plan for Carleton Martello Tower National Historic Site of Canada. May I offer my deep appreciation to the vast range of thoughtful Canadians who helped forge this plan. I am especially grateful to our very dedicated team from Parks Canada and to all those local organizations and individuals who have demonstrated such good will, hard work, spirit of co-operation and extraordinary sense of stewardship.

In that same spirit of partnership and responsibility, I am pleased to approve the Carleton Martello Tower National Historic Site of Canada Management Plan.

David Anderson

David Anderson
Minister of the Environment

Recommendations

Recommended by:

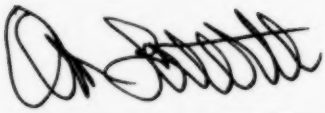

Alan Latourelle
Chief Executive Officer
Parks Canada

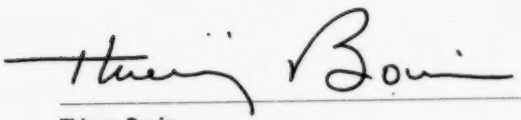

Thierry Bouin
Field Unit Superintendent
Southern New Brunswick

Table of Contents

Foreword iii
Recommendations v

1.0 Introduction
1.1 Overview of the Plan Production Process 1
1.2 Parks Canada's Legislative and Policy Framework for Management of National Historic Sites 2
1.3 Parks Canada's Strategic Objectives 3
1.4 Role of National Historic Sites 3

2.0 Carleton Martello Tower National Historic Site of Canada
2.1 Site Context 5
2.2 Historical Context 5
2.3 National Historic Significance 6

3.0 Commemorative Integrity
3.1 Designated Place 9

4.0 Current Situation Analysis
4.1 Cultural Resources 11
4.2 Heritage Presentation 12
4.3 Visitor Services 13
4.4 Partnerships and Community Involvement 14

5.0 Management Objectives and Actions
5.1 Heritage Protection 15
5.2 Heritage Presentation 16
5.3 Visitor Services 18
5.4 Partnerships and Community Involvement 18

6.0 Ongoing Public Involvement 21

7.0 Implementation
7.1 Implementation of Management Actions 24

8.0 Summary of Environmental Assessment 27

Appendix A
Glossary 29

Appendix B
Inventory of Cultural Resources 31

Appendix C
List of Contributors 33

Reference Maps
MAP 1 Regional Setting 7
MAP 2 Site Map 8

1.0 Introduction

Canada's national historic sites preserve and present tangible and symbolic aspects of our nation's cultural heritage. They are special places recognized under the law as being of national importance to the history of Canada.

Under the Parks Canada Agency Act (1998), Parks Canada has mandated responsibility for ensuring the commemorative integrity of national historic sites. The Act requires that every national historic site of Canada administered by the Agency prepare a management plan to be tabled in Parliament once every five years. A management plan is a document which constitutes the local expression of the general policies of Parks Canada and is approved by the Minister following extensive public consultation. The management plan directs the long-term development and operations of a national historic site. It constitutes the framework within which subsequent management, implementation and detailed planning will take place. The goal of the management plan is to ensure the commemorative integrity of the national historic site, including the application of cultural resource management principles and practices. While respecting this primary goal, the management plan also guides the provision of appropriate opportunities for appreciation and enjoyment of the national historic site.

This management plan, the first for Carleton Martello Tower National Historic Site of Canada, presents the direction which will guide Parks Canada and its partners in the protection, presentation and management of the resources of this national historic site. The plan is the result of a planning process begun in 1999, which has included public input into shaping the future direction for this national historic site.

1.1 OVERVIEW OF THE PLAN PRODUCTION PROCESS

This first management plan for Carleton Martello Tower National Historic Site of Canada (hereafter referred to as Carleton Martello Tower NHSC) was produced by a multidisciplinary team of Parks Canada staff, beginning in the summer of 1999. The initial steps in the development of this management plan involved a review of past management practices, examination of the current situation and identification of the issues to be addressed. Each issue was then thoroughly analyzed in the context of direction provided by relevant legislation, policies, and identified priorities in order to develop draft management proposals for public consideration.

In April 2000, a newsletter describing the management planning process and outlining management proposals for addressing the issues at hand was distributed and an open house was held in West Saint John to solicit public opinion and ideas on the management plan direction. The open house was well attended and the public was generally very supportive of the proposals put forth by the planning team.

All of the comments received were compiled, analyzed and taken into consideration in the revision of the management guidelines for the site. Following this consultation, the management plan was drafted and submitted for environmental assessment to ensure that proposed management actions would not cause adverse environmental impacts at the site. The plan was subsequently revised following review by a multidisciplinary team and then submitted for review and approval by the Minister of the Environment. Upon approval, the management plan was tabled in Parliament.

1.2 PARKS CANADA'S LEGISLATIVE AND POLICY FRAMEWORK FOR MANAGEMENT OF NATIONAL HISTORIC SITES

Legislation

The Government of Canada is dedicated to ensuring that a full range of Canada's human history is represented within a system of national historic sites. As provided for in the Historic Sites and Monuments Act, the Minister responsible for national historic sites has the legislated mandate to designate "historic places". The Historic Sites and Monuments Board of Canada advises the Minister on commemoration of these national historic sites.

National Historic Sites Policy

The Government of Canada's policy objectives for national historic sites are:

- to foster knowledge and appreciation of Canada's past through a national program of historical commemoration;
- to ensure the commemorative integrity of national historic sites administered by Parks Canada by protecting and presenting them for the benefit, education and enjoyment of this and future generations, in a manner which respects the significant and irreplaceable legacy represented by these places and their associated resources; and
- to encourage and support the protection and presentation by others of places of national historic significance that are not administered by Parks Canada.

Cultural Resource Management Policy

To ensure that the resources at national historic sites are protected and presented appropriately, Parks Canada has developed a cultural resource management policy. Cultural resource management is based on five guiding principles: value, public benefit, understanding, respect, and integrity. In practice, this requires that cultural resources be identified and evaluated, and that their historic value be duly considered in all actions that might affect them. Such actions include preservation and protection, public understanding, enjoyment, and appropriate use.

Parks Canada's Cultural Resource Management Policy is an integrated and holistic approach to the management of cultural resources. It applies to all activities that impact on cultural resources, whether they relate to protection, maintenance, appreciation or use. The policy principles are not exclusive, rather they work most effectively when considered together. The practices of cultural resource management are integral to the successful management of the site and to all cooperative or shared management activities undertaken by Parks Canada staff and partners.

The principles of cultural resource management have been used to prepare this plan for Carleton Martello Tower and will continue to guide management decisions which affect the development and operation of this national historic site of Canada. Any activity that compromises the commemorative integrity of a national historic site will not be permitted.

Federal Heritage Buildings Policy

The Federal Heritage Buildings Policy provides for the evaluation of the heritage value of all federal buildings 40 years old or older. A building evaluated as a heritage building is either "classified", which is the highest designation, or "recognized". The evaluation of a building assists Parks Canada in determining how these cultural resources should be protected and used. Any interventions proposed to a classified building must be reviewed by the Federal Heritage Buildings Review Office in order to determine the potential effects on the heritage character of the building. For recognized buildings, assessments of proposals for modifications to the building are carried out by the government department in charge of the building in accordance with accepted criteria set out by the Federal Heritage Buildings Review Office. Actions identified in the management plan that affect federal heritage buildings must protect their heritage character. Carleton Martello Tower is listed as "recognized" under the Federal Heritage Buildings Policy. This designation means that Parks Canada must evaluate any proposed modifications to the tower to ensure that they do not compromise the building's heritage character.

1.3 PARKS CANADA'S STRATEGIC OBJECTIVES

Parks Canada's mandate is to protect and present nationally significant examples of Canada's natural and cultural heritage, and to foster public understanding, appreciation and enjoyment in ways that ensure the ecological and commemorative integrity of these places for present and future generations.

In order to fulfill this mandate, Parks Canada has adopted a series of strategic objectives that will guide the activities of the Agency over the next five to ten years. The strategic objectives that guide the management of Carleton Martello Tower NHSC are:

- to ensure, as a first priority, the commemorative integrity of this national historic site;
- to educate Canadians and international visitors about Canadian heritage, to increase understanding of commemorative integrity, and to increase appreciation of Canada's systems of national historic sites, national parks and national marine conservation areas;
- to provide visitors with appropriate services to enable them to enjoy and appreciate this national historic site, and to ensure that the associated levels of impact are minimized;
- to improve the management of Parks Canada by focusing particularly on effective decision making and results-based management; and
- to manage human resources effectively so that a highly qualified Parks Canada workforce, representative of the Canadian population, works in a positive and enabling environment.

1.4 ROLE OF NATIONAL HISTORIC SITES

Carleton Martello Tower National Historic Site of Canada is part of a family of over 890 sites nation-wide. Each site has had a nationally significant impact on Canadian history or illustrates a nationally important aspect of the history of Canada. The national historic sites of Canada commemorate thousands of years of human history and a rich variety of themes, spanning political, economic, intellectual, cultural and social life.

In New Brunswick, Carleton Martello Tower NHSC is linked thematically with St. Andrews Blockhouse National Historic Site of Canada, situated in the Town of St. Andrews, which also is commemorated for its military architecture and role in the War of 1812. Carleton Martello Tower is part of the broader system of military fortifications for the City of Saint John, which includes Fort Howe National Historic Site of Canada.

Carleton Martello Tower is one of several martello towers that were constructed to defend British interests in the region. These include the Prince of Wales Tower National Historic Site of Canada, situated in Point Pleasant Park in Halifax, and the remains of Duke of York Martello Tower at York Redoubt National Historic Site of Canada in Halifax.

Our national historic sites are powerful symbols of our identity and make the nation's history a part of the living present. National historic sites are owned by federal, provincial and municipal governments, by businesses and by private citizens. We all share in the stewardship of these important places.

The national program of commemoration comprises several distinct but interlocking parts. In addition to over 890 national historic sites of Canada, over 570 persons and 350 other aspects of our history, including historic events, have been formally recognized as being of national significance. Designations are made by the Minister responsible for national historic sites, on the advice of the Historic Sites and Monuments Board of Canada.

Most commonly, the method of commemoration is by a bronze plaque or simple marker. Places that have been designated as national historic sites may also be commemorated through acquisition by the federal government for preservation and presentation to the people of Canada, as is the case with Carleton Martello Tower National Historic Site of Canada.

Parks Canada now administers 149 national historic sites across Canada and has contributed to over 50 more through cost-sharing agreements. Our national historic sites are a significant, irreplaceable legacy. By protecting them, we ensure their preservation for the benefit and enjoyment of future generations.

2.0 Carleton Martello Tower National Historic Site of Canada

2.1 SITE CONTEXT

Carleton Martello Tower NHSC is located on a 1.17 hectare plot of steep, rocky, open ground called Carleton Heights, in what is now an older, well-established residential area of western Saint John, New Brunswick, across the harbour from downtown Saint John (MAP 1). The site is about 68.5 metres (225 ft) above sea level at its highest point, which gives it sweeping views of downtown Saint John and the harbour to the north and northeast, and of the Bay of Fundy to the east and southeast. In addition to the martello tower itself, the site also has a washroom facility, a parking lot, an open-air gazebo structure, and one house which is used for office space and storage (MAP 2).

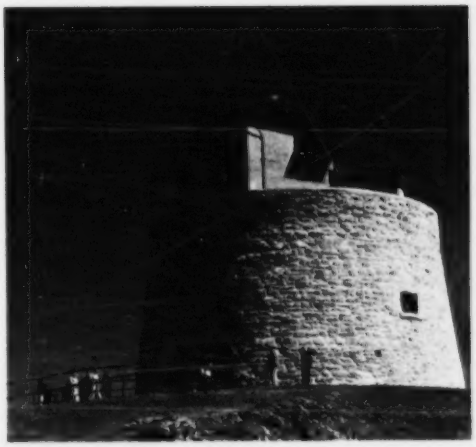

Carleton Martello Tower and visitors. *B. Townsend, 2003*

2.2 HISTORICAL CONTEXT

Carleton Martello Tower was built in response to the perceived threat to Saint John and New Brunswick by the United States during the War of 1812, which involved Britain, British North America and the United States. The tower was intended, along with four redoubts, to protect Saint John from the possibility of a land attack from the west. In fact, the tower was not completed until 1815, by which time the war had ended. It therefore played no part in the defence of Saint John during the war. The redoubts were never built, but the Drummond Blockhouse was erected during the War of 1812, on a height of land near the tower.

Carleton Martello Tower was similar to over one hundred such towers erected in the British Isles during the Napoleonic wars. The key structural feature of the tower is a circular brick pillar that supports both the roof and the arched brick ceiling, which along with the thick walls was designed to absorb artillery fire.

The tower was revived again in the 1840s because of renewed tensions with the United States. It was placed on active footing again in 1866 when the Fenians, an Irish-American group who hoped to capture British North America as ransom for Irish independence, began massing along the Maine-New Brunswick border. A volunteer regiment and later a regular British regiment were stationed at the tower until the Fenian threat had disappeared.

During the First World War, the tower once again gained strategic importance when it was used as a detention centre for deserters prior to departing for Europe. In 1923 the tower was transferred to the National Parks Branch, Department of the Interior, and in 1924 it became a national historic site. A plaque commemorating the site was erected in 1931.

Carleton Martello Tower was active again during the Second World War because of the strategic importance of Saint John, whose dry dock was one of the largest in the world and therefore important to the Royal Canadian Navy. In addition, as the eastern terminus of

the Canadian Pacific Railway, Saint John was a vital port for goods entering and leaving the country. With the collapse of western Europe in 1940, northeastern North America, which was closest to Europe, assumed a dominant role in continental defence planning. Initially, the tower served as an air observation post and then, in 1941, it became the Saint John Fire Command Post. A new concrete superstructure was built on top of the old roof. It housed position-finding and communications equipment, allowing soldiers stationed there to coordinate coastal defences in the area.

In 1948, after the war had ended, the tower resumed its role as a national historic site when it was returned by the Department of National Defence (DND). The Department of Mines and Resources had initially asked that the tower "be restored to the condition in which it was taken over for military purposes in October, 1939." DND was reluctant to remove the superstructure. The military stated that the post formed an "integral part of the Saint John Defences and will be required if the area is ever again put into a state of defence." The military also stated that its removal "will entail the use of explosives, with possible resultant damage to the remainder of the Tower." It was decided to leave the fire command post in place. The superstructure now helps to interpret the evolution of the tower and its role in the Second World War.

The original plaque was replaced in 1981, with a new inscription in both English and French. The English text on the 1981 plaque reads as follows:

> *Construction of this tower was begun by the British Army during the War of 1812 as one of a projected series of fortifications intended to block the western land approach to Saint John. Subsequent to its completion in 1815 the tower was largely neglected, seeing only occasional use in times of emergency, including service as a fire control headquarters in the second world war. The original structure typifies the English martello tower design, a popular form of coastal defence in the British Isles during the Napoleonic period.*

2.3 NATIONAL HISTORIC SIGNIFICANCE

In 1924, the Historic Sites and Monuments Board of Canada recommended that the site has national historic importance for the following reasons:

> *Carleton Martello Tower is of national significance because it was built for the defence of Saint John during the War of 1812-1814, and because of its significance as a type of military architecture.*

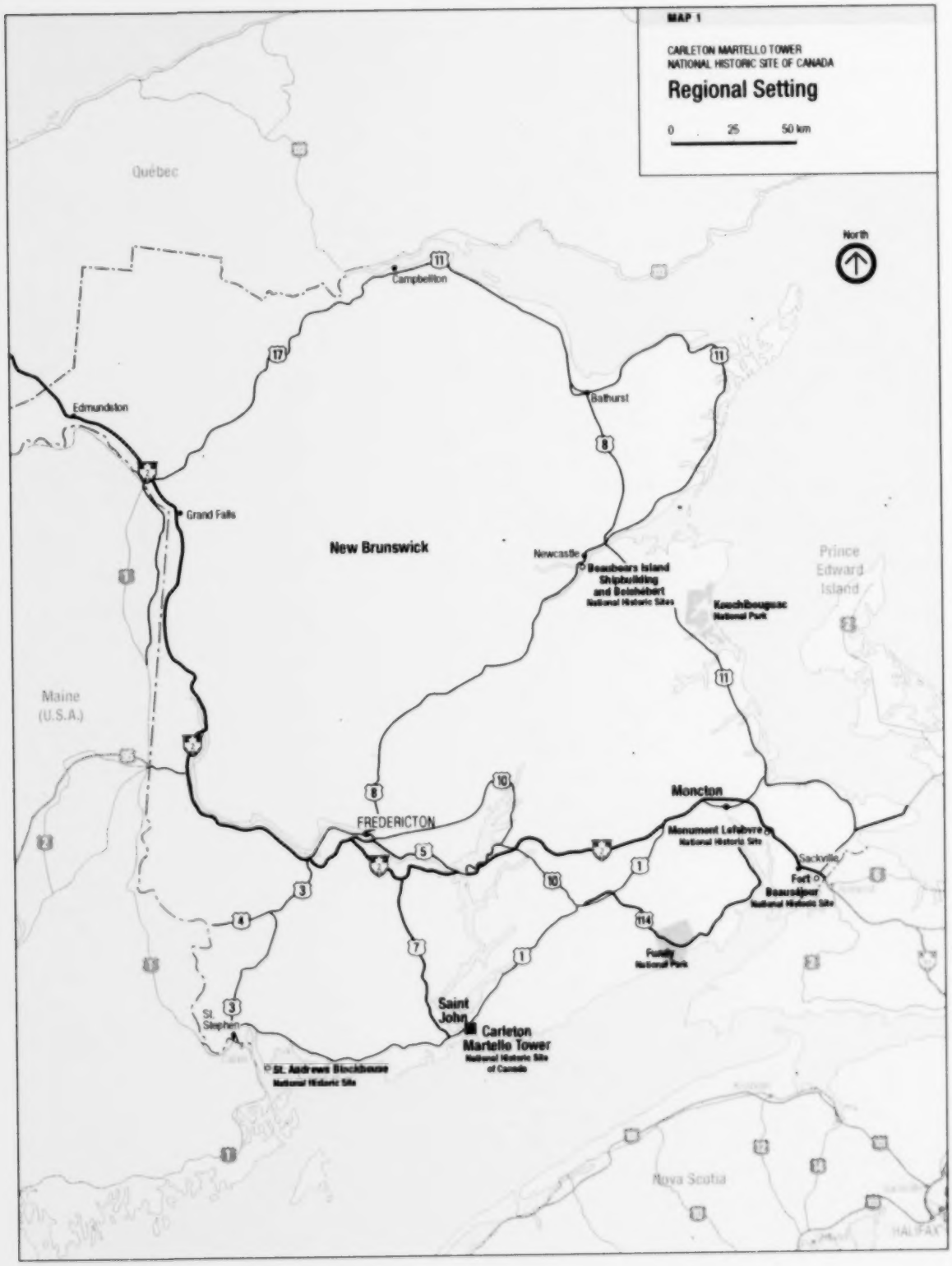
MAP 1
CARLETON MARTELLO TOWER
NATIONAL HISTORIC SITE OF CANADA
Regional Setting
0 25 50 km
North
Québec
Campbellton
Edmundston
Grand Falls
Bathurst
New Brunswick
Newcastle
Beaubears Island Shipbuilding and Boishebert
National Historic Sites
Kouchibouguac
National Park
Prince Edward Island
Maine (U.S.A.)
FREDERICTON
Moncton
Monument Lefebvre
National Historic Site
Sackville
Fort Beauséjour
National Historic Site
Fundy
National Park
St. Stephen
Saint John
Carleton Martello Tower
National Historic Site of Canada
St. Andrews Blockhouse
National Historic Site
Nova Scotia
HALIFAX

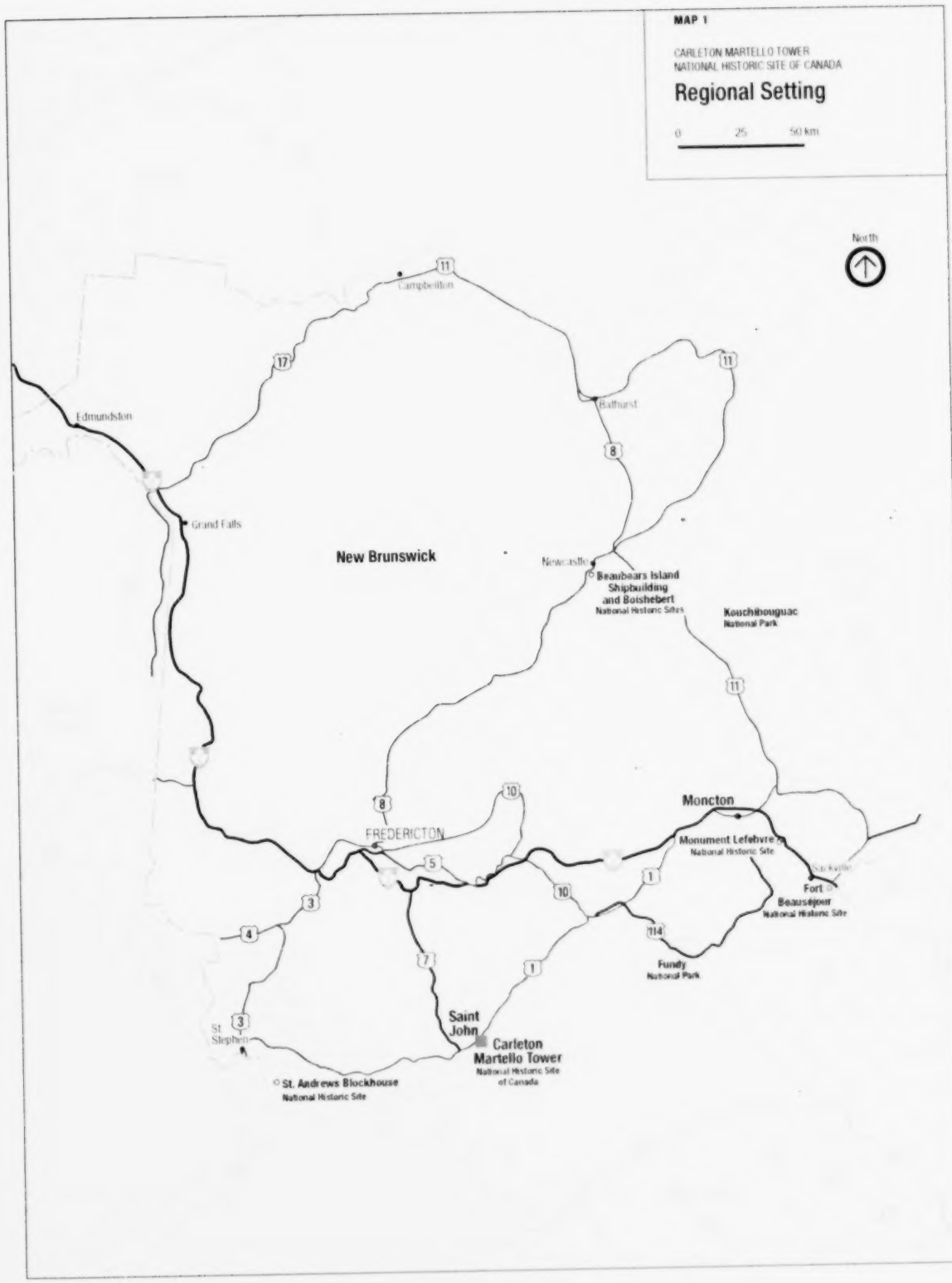
MAP 1
CARLETON MARTELLO TOWER
NATIONAL HISTORIC SITE OF CANADA
Regional Setting
0 25 50 km
North
Campbellton
Edmundston
Grand Falls
New Brunswick
Bathurst
Newcastle
Beaubears Island Shipbuilding and Boishebert
National Historic Sites
Kouchibouguac
National Park
Moncton
FREDERICTON
Monument Lefebvre
National Historic Site
Fort Beauséjour
National Historic Site
Fundy
National Park
Saint John
Carleton Martello Tower
National Historic Site of Canada
St. Stephen
St. Andrews Blockhouse
National Historic Site

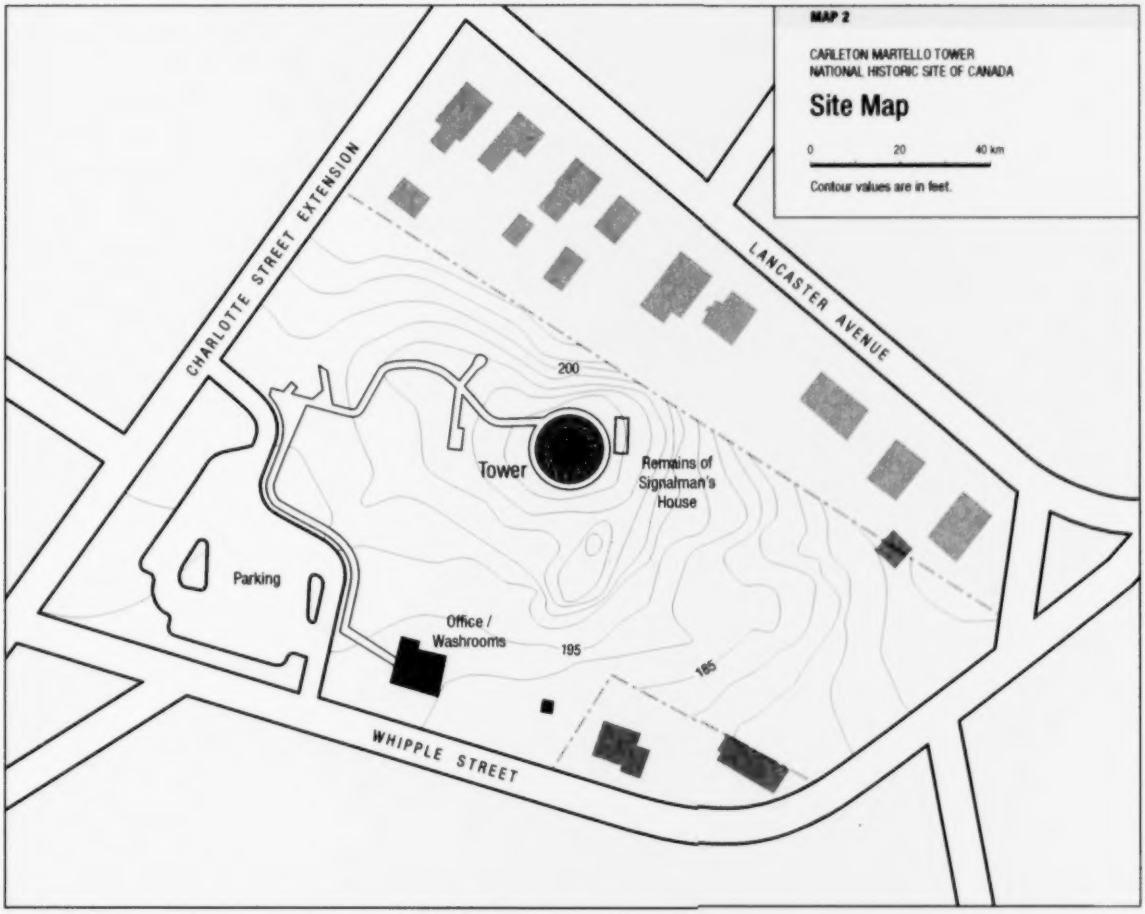
MAP 2
CARLETON MARTELLO TOWER
NATIONAL HISTORIC SITE OF CANADA
Site Map
0
20
40 km
Contour values are in feet.
CHARLOTTE STREET EXTENSION
LANCASTER AVENUE
WHIPPLE STREET
200
195
185
Tower
Remains of Signalman's House
Parking
Office / Washrooms

3.0 Commemorative Integrity

Parks Canada's primary responsibility at Carleton Martello Tower National Historic Site of Canada is to ensure its commemorative integrity. Commemorative integrity describes the health or wholeness of a national historic site. A national historic site possesses commemorative integrity when:

- the resources directly related to the reasons for designation as a national historic site are not impaired or under threat,
- the reasons for designation as a national historic site are effectively communicated to the public; and
- the site's heritage values, (including those not related to the reasons for desingation as a national historic site) are respected in all decisions and actions affecting the site.

A commemorative integrity statement is an elaboration of what is meant by commemorative integrity at a particular national historic site. The commemorative integrity statement identifies what is commemorated and why, which resources are nationally significant, their value and the objectives for their protection, the messages of national significance and objectives for their effective communication, and other heritage values, resources and messages associated with the site.

The commemorative integrity statement provides the basis for decision making by managers, but does not in itself prescribe particular actions. It provides information about where value lies and is used as a framework to assess the impact of proposed actions. It is fundamental to the decision-making process for any national historic site.

3.1 DESIGNATED PLACE

The designated place refers to the place designated as historically significant by the Minister responsible for national historic sites on the advice of the Historic Sites and Monuments Board of Canada. For this site, the designated place consists of the tower building because it is directly related to the reasons for historic significance. The recommendations of the Historic Sites and Monuments Board of Canada indicate that the Carleton Martello Tower is nationally significant for its role as a defence structure in the War of 1812 and as a form of military architecture. Only the tower building is referenced directly in the Board's recommendations; therefore, the designated place incorporates the tower itself and the footprint upon which it is located. The historic site property includes additional lands within the boundaries administered by Parks Canada, which are not considered to be directly related to the reasons for national historic significance. (reference MAP 2, Site Map of Carleton Martello Tower National Historic Site of Canada)

The designated place is of national significance because:

- it was built for the defence of Saint John during the War of 1812-1814; and
- of its significance as a type of military architecture.

Objectives for maintaining the commemorative integrity of the designated place are incorporated into the management objectives and actions for the key issues facing the site. These are described in Section 5 of this plan.

4.0 Current Situation Analysis

4.1 CULTURAL RESOURCES

The approved Commemorative Integrity Statement (1999) outlines the reasons for the site's national historic significance and provides the framework for managing the site to ensure commemorative integrity. Key elements of commemorative integrity (refer to Section 3) include ensuring that the cultural resources of national historic significance are protected and that the site's other heritage values are respected by all whose decisions or actions affect the site.

Nationally Significant Cultural Resources

All that is left of above-ground cultural resources is the martello tower itself. All other military structures that were built are no longer standing. Only the original tower, exclusive of the Second World War superstructure, is considered to be of national historic significance since the addition is not directly related to the reasons for the site's designation as a national historic site. In order to maintain the commemorative integrity of the site, it is imperative that the tower be kept in stable condition and protected from natural threats, such as the weather conditions to which it is subject because of its exposed location.

Other Cultural Resources

The fire command post on top of Carleton Martello Tower was added to the tower during the Second World War and thus is not considered to be related to the reasons for the site's national historic significance, which results from its 19th-century architecture and role in the War of 1812. However, this second-storey addition to the original tower building is still a valuable cultural resource since it reflects the evolution of the military function of the tower and its role as the fire command post in the protection of Saint John harbour during the Second World War.

Additional cultural resources at the site include the remains of the signalman's house, which are visible in the ground immediately south of the tower building itself. These remains have historic value since the signalman's house is associated with the military history of the site and with the defence of Saint John. There is a possibility that additional, unidentified, below-ground structural remains and artifacts dating to the 19th century may exist on the site. These unknown, in situ resources are stable and will be protected in accordance with Parks Canada's cultural resource management policies.

Present Situation

Battered by the elements, notably the cold winds and rain that sweep off the Bay of Fundy, and stressed by the weight of the two-storey concrete fire command post added to the top of the tower in the Second World War, Carleton Martello Tower has been plagued by leaks for a number of years. Following the failure of the 1992 recapitalization measures to control water entry, a comprehensive condition assessment was completed in 1999. As a result, an incremental approach has recently been embarked upon to address the water problems. To date, implementation includes replacement of the drainage system for the exterior slabs of the Second World War fire command post.

The 1997 State of the Parks Report identifies the current state of cultural resources at Carleton Martello Tower as "good". The only deficiencies noted were that a cultural resource management evaluation had not yet been done and that collections management of the reproduction items contained in the tower was fair, owing to the poor physical environment resulting from water infiltration. Since that time, a cultural resource inventory and evaluation has been completed as part

of the process to develop the commemorative integrity statement for the site. The water infiltration issue has been subject to a comprehensive condition assessment as mentioned above and is also a priority course of action in this management plan. Minimizing water infiltration will protect the tower as a cultural resource itself and consequently improve the internal environment.

Protecting nationally significant cultural resources is integral to ensuring commemorative integrity and is thus a priority of the management plan. The primary threat to the cultural resources of the site is the degradation of the tower structure due to the persistent water infiltration problem discussed above. Archaeological resources such as the remains of the signalman's house and any unidentified below-ground resources are presently stable and will be maintained as such. Secondary issues include protecting the cultural resources from harmful human activities such as vandalism, which is an ongoing problem at the site. Although the majority of vandalism is focused on structures and facilities that are not considered cultural resources since they do not have historic value (i.e. washroom and office building), the persistent presence of vandalism does pose a potential threat to the tower itself.

The site contains natural areas where native vegetation dominates, particularly among rocky and cliff-like areas along the northern perimeter of the property. These areas offer potential habitat for botanical resources, including possible species at risk.

4.2 HERITAGE PRESENTATION

Presenting Canada's heritage is as important as the protection of national historic sites. Heritage presentation is an integral component of commemorative integrity since it contributes to public understanding of the reasons why a site is important to Canada's history. The purpose of heritage presentation is to promote awareness, understanding, appreciation and enjoyment of the historic site in a manner which ensures the site's commemorative integrity.

The heritage presentation program at Carleton Martello Tower NHSC currently consists of a combination of period restoration furnishings, information panels situated throughout the tower, a video presentation, a brochure handout and personal interpretation offered by on-site guides. The tower's design and the lack of other facilities from which to present the site's messages present major challenges. Presentation of the site's messages takes place inside the tower. However, the tower is not accessible to visitors who cannot climb the stairs that lead to the tower's second-storey entrance. Inside there are more stairs taking visitors from one level to another. The main level of the tower, which is accessed through the second-storey entrance, is furnished as a barracks and is not very appropriate for orientation. The lower level is furnished as a magazine and the upper levels are taken over by the Second World War fire command post. Furnishings used in the tower are all reproduction items.

The most significant trend with respect to visitation, with implications for heritage presentation, is the increase in the number of cruise-ship passengers visiting the site over the past two years. Cruise-ship passengers typically visit the site by bus as part of a guided city tour and have limited time available on site. The primary challenge with respect to this visitor segment is to provide a quality experience and communicate messages effectively to a large group within an extremely limited time frame.

Three aspects of heritage presentation are addressed in the management planning process: messages; structures/media; and planning for heritage presentation. Some of the current issues for each of these elements, which are considered in the context of the management plan, are outlined below.

Messages

- Nationally significant and other messages have been recently approved in the Commemorative Integrity Statement (CIS). The current presentation program is not designed around communicating these priority messages since the interpretive media installed in the tower have been in place since 1979 and reflect communication priorities as determined at that time.

- Interpretation which communicates reasons for national significance is currently provided through the introduction to the site given by the guides. Non-personal media does not address reasons for national significance (War of 1812 and architecture). Visitor surveys (1997) indicate that these messages are not being effectively communicated to visitors.
- The story of Carleton Martello Tower is a complex one to convey, due to its evolution in the military history of Saint John, from the War of 1812 to the Second World War, and also due to the physical presentation of the tower itself, which does not lend itself easily to presentation of a time continuum.
- Messages about the family of national historic sites and national parks are not presently communicated.

Structures/Media

- The tower is currently restored to depict three periods in its history. The lower level is restored to an 1845 powder magazine, the main level represents an 1866 barracks and the upper level provides interpretation of the role of the fire command post in the Second World War.
- The tower building is completely inaccessible to mobility-impaired visitors. The personal services of a guide on the grounds external to the tower is available to mobility-impaired visitors. There is a need to ensure that these visitors receive a complete interpretive experience.
- Non-personal interpretive media are dated (1979) and need to be re-capitalized to incorporate appropriate messages and ensure a quality experience.

Planning

- The New Brunswick South Field Unit has recognized a need for a heritage presentation plan which outlines an overall interpretive concept for the site. The last interpretive plan was completed in 1979 and is therefore out of date.
- Outreach (off-site) programming is currently non-existent and its role needs to be addressed in the context of an overall interpretive plan for the site.

The powder magazine. *F. Cottrell, 1983*

4.3 VISITOR SERVICES

Because of the small size of the site, visitor services and facilities at Carleton Martello Tower NHSC are limited to the tower building itself, a washroom building, a parking lot and the pathways leading from the parking area to the aforementioned buildings. Inside the tower there is a small reception desk which allows staff to greet visitors, collect admission fees and process sales of a small number of souvenir items available for purchase. The site is staffed with interpreters throughout the operational season, from June through October each year. Staff provide an orientation to services and facilities at the site and offer guided tours of the tower and interpretive talks pertaining to the history of the site. Visitor surveys (1997) indicate that the public is generally satisfied with the services and facilities provided at the tower. However, these surveys also indicate that there is room for improvement in terms of the quality of the exhibits and displays, usefulness of the brochure, and directional signage.

Visitation to the site peaked at over 64,000 in 1974. It declined in 1975 and in subsequent years, and in the 1990s the site averaged approximately 20,000 visitors per year. A marked drop in visitation occurred in 1995 and 1996, likely as a result of the introduction of admission fees at that time. Since then, visitation has gradually been increasing. While at the site, visitors may tour the tower, learn about the history of the site, walk through and picnic on the grounds, enjoy the excellent view of the Saint John harbour or, at certain times of the year, participate in special events that foster heritage appreciation, such as Canada Day festivities.

As mentioned previously, in the context of heritage presentation, the tower and the presentation opportunities provided inside are not accessible to persons with physical disabilities because of the configuration of the historic structure. At present, interpretation available to mobility-challenged persons consists of a handout brochure and the personal attention of an interpreter to convey the story of the site.

4.4 PARTNERSHIPS / COMMUNITY INVOLVEMENT

Views on managing our heritage have evolved to be more inclusive of stakeholders, interested organizations and the public. Greater involvement by these parties in the management of the site increases community commitment to and sense of ownership of national historic sites, and helps to build a stronger heritage constituency. The commemorative integrity of Carleton Martello Tower NHSC, over the long term, will be ensured in part by seeking the active involvement of the community in organizing, delivering and participating in services and cultural events at the site.

At present, the ongoing and active involvement of the local community, heritage organizations, and other potential partners at the site is limited. Participation of these groups in the management and operation of Carleton Martello Tower NHSC is necessary in order to increase the profile of the site and to continue to build a constituency of support and stewardship within Saint John. Therefore, options must be explored to provide expanded opportunities for participation at the site, including special events and activities. These types of opportunities may provide possibilities for: improving community awareness; fostering a sense of pride and stewardship; minimizing threats due to vandalism; enhancing commemoration; improving the level of service provided; and capitalizing on marketing and tourism initiatives.

Parks Canada is committed to contributing to a vibrant heritage tourism industry in New Brunswick. To this end, staff from the site liaise regularly with municipal and provincial partners on the subject of mutually beneficial opportunities, such as promotions and cultural and tourism events.

5.0 Management Objectives and Actions

5.1 HERITAGE PROTECTION

Protecting cultural resources is one of the primary components of Parks Canada's mandate. Protection is fundamental to the commemoration of a site. Without adequate protection, cultural resources will not endure over time and will not be available for enjoyment and appreciation by visitors and the public at large. Protection of cultural resources at a national historic site is guided by Parks Canada's Cultural Resource Management Policy. The policy is predicated on the Government of Canada's respect for the legacy represented by cultural resources. Cultural resource management applies to all activities that affect cultural resources administered by Parks Canada, whether those activities pertain primarily to the care of cultural resources or to the promotion of public understanding, enjoyment and appropriate use of them. At Carleton Martello Tower NHSC, the overriding strategic goal for heritage protection is:

> *to protect the cultural resources at Carleton Martello Tower in a manner that ensures commemorative integrity and respects the site's historic values.*

Cultural resource management applies to the management of the site as a whole as well as to individual cultural resources. The objectives and associated management actions listed below are applicable to Carleton Martello Tower National Historic Site of Canada as a whole.

Objectives

- To manage the site according to cultural resource management policies.
- To protect the tower against deterioration from natural forces and stresses induced by the superstructure.
- To protect the site against additional potential threats, such as acts of vandalism.
- To build a constituency of support for Carleton Martello Tower NHSC within the local community.
- To ensure that staff and partners understand and respect the values of the historic site.
- To ensure that traditional viewplanes and topography are respected with regard to future developments on and adjacent to Parks Canada land.

Management Actions

- Continue with the incremental approach for maintenance and repair of the water infiltration problem affecting the original tower structure.
- Develop a cultural resource conservation plan (CRCP) for the site within two years of approval of the management plan.
- Develop initiatives with the adjacent school and local youth for greater involvement at the site.
- Evaluate the presence of year-round staff as a means of deterring vandalism and determine additional options if necessary for addressing the vandalism problem.
- Train staff and partners in cultural resource management policies and practices.
- Maintain an open dialogue with the community and the City of Saint John to ensure that any future adjacent development is consistent with the historic character of the site.

- Where feasible, obtain and track existing and available data from air pollution monitoring conducted in Saint John to determine potential effects of pollution on cultural resources and viewplanes.
- Conduct a focused botanical inventory of the site property to determine the presence of species at risk.

5.2 HERITAGE PRESENTATION

Parks Canada is accountable for ensuring the effective communication of the reasons for Carleton Martello Tower's national historic significance to the public. Heritage presentation on site and outreach education off site are means to fulfill this responsibility. The overriding strategic goal for heritage presentation for Carleton Martello Tower NHSC is:

to present Carleton Martello Tower's messages and heritage values in a creative and innovative manner that will allow diverse audiences to gain an understanding and appreciation of its national historic significance as well as its local and regional significance.

Messages

The primary goal of heritage presentation and outreach education activities is to effectively communicate the reasons for the site's designation as a national historic site. In addition, a range of other values and messages relating to the local and regional significance of the site will be communicated.

Messages of National Historic Significance

Carleton Martello Tower is nationally significant because it was built for the defence of Saint John during the War of 1812-1814.

Context

- The construction of Carleton Martello Tower was begun during the war of 1812-1814 to protect Saint John from possible American attack. Its specific purpose was to protect the town from a land assault by enemy forces from the west.
- It was one of a number of structures either built or intended to be built at that time to serve this purpose.

Children and interpreter during the Tower Hour program. *B. Townsend, 2003*

Carleton Martello Tower is nationally significant as a type of military architecture.

Context

- Martello towers were a popular form of coastal defence structure built to defend British North America between 1796 and 1847.
- Carleton Martello Tower (exclusive of the Second World War fire command post) is representative of British martello tower design. Martello towers were squat, round, stone fortifications designed to support rooftop artillery and to withstand fire from naval attacks and sometimes land-based attacks.
- Martello towers were popular in British North America since they offered a solution to the problem of permanently and cheaply fortifying important colonial centres.

Secondary Messages

Secondary messages communicate an understanding and appreciation of the broader historic values of the site. They are not linked to the commemorative intent or the national significance of the site.

Additional messages that will be communicated at the site are listed below:

The Second World War fire command post played a pivotal role in the military history of Saint John harbour and is a cultural resource of local and regional significance.

Carleton Martello Tower NHSC is part of a nation-wide system of national historic sites that tell the story of Canada's development as a nation.

Audiences

The audience segments that are targeted by the heritage presentation and public education strategies for Carleton Martello Tower NHSC include people visiting the site as well as members of the public who do not necessarily visit the site but are interested in learning about this nationally significant place. This type of segmentation allows for the development of programs suited to the audiences' respective needs.

On-Site Audiences

Education Groups: The main education group consists of school groups. Much of the contact with this sector is through on-site visits, but outreach is also possible.

Commercial Tour Groups: Arriving mostly by bus, these visitors tend to have minimal fore-knowledge of the site, come from diverse backgrounds, and generally have limited time to spend on the site (i.e. cruise-ship passengers).

Local Residents: Residents of the area who may feel a connection to the site since it is in their neighbourhood and who may use the site for activities such as picnicking.

Special Events Participants: Members of the public make use of the site for theme-related special events purposes (e.g. Canada Day celebrations), or for use of public space (e.g. historical associations).

Vacation Travellers: These visitors are on vacation and looking for interesting and informative attractions to visit. Mainly adults and family groups.

Off-Site Audiences

Education Groups: The main group consists of school groups.

Commercial Groups: While the actual tour group participant has little contact with the site before arrival, commercial tour operators are a significant off-site audience.

Vacation Travellers: Prior to visiting, general vacation travellers represent potential visitors and are a potential audience receptive to pre-trip information.

Stakeholders: The surrounding community and interest groups in the Saint John area have an interest in the site for a variety of reasons.

The Canadian Public: The broader Canadian public is an audience for messages related to the site's significance to Canada's history and its role in Canada's system of protected heritage areas.

Outcomes

The heritage presentation program will be effective when:

- Canadians understand that the Carleton Martello Tower was built in response to perceived threat from the U.S. during the War of 1812-1814;
- Canadians understand that Carleton Martello Tower is representative of British martello tower design and understand the role these structures played in the defence of British North America;
- messages are communicated clearly and effectively so that audiences understand and appreciate the national, regional and local significance of the site, that it is part of a family of national historic sites, national parks and national marine conservation areas, and the values and benefits of protected heritage areas;
- messages of national historic importance are clearly communicated and not obscured or overwhelmed by secondary messages;
- Canadians understand the meaning and context of the secondary messages;
- facilities, programs and services provide the opportunity for Canadians to understand the nationally significant messages and secondary messages;
- Carleton Martello Tower provides a quality visitor experience and attractive offer to the tourism market;

- heritage presentation and education is available and accessible to on-site audiences and target off-site audiences; and
- the effectiveness of message communication is measured and monitored.

Methods

Methods for heritage presentation at the site consist of a combination of personal and non-personal media, including a period restoration inside the tower itself. More detail on present methods and the period restoration is provided in Section 4, Current Situation Analysis. These methods will continue to be used to deliver a heritage presentation program that will foster understanding, appreciation and enjoyment of Carleton Martello Tower NHSC.

Management Actions

- Complete the heritage presentation and public education plan within two years of completion of the management plan. The heritage presentation and public education plan will outline specific direction for ensuring the effective communication of messages of national historic significance as a primary goal.
- Develop a mechanism, through the heritage presentation and public education planning process, to evaluate and monitor whether outcomes have been achieved, identify opportunities for improvement, and allow for adaptive management.
- Continue to use a combination of personal and non-personal media to communicate key messages and provide a quality learning experience.
- Work collaboratively with the community, City of Saint John, Province of New Brunswick, and other organizations to investigate opportunities for greater involvement and input into the planning and delivery of heritage presentation.
- Work collaboratively with the cruise-ship industry and private tour operators to deliver a quality heritage presentation experience appropriate to the needs of cruise-ship passengers.
- Recapitalize the non-personal media at Carleton Martello Tower NHSC within three years, according to specific direction identified in the forthcoming heritage presentation and public education plan.

5.3 VISITOR SERVICES

The primary role of visitor services is to facilitate the enjoyment, understanding and appreciation of the site. Visitor services provide functional support for the visitor's enjoyment of heritage presentation programs and maximize the visitor's overall experience while at the site.

Objective

- To continue to provide appropriate visitor services and facilities in order to serve current and potential visitors and respond appropriately to their changing needs.

Management Actions

- Evaluate the challenges presented by the tower and the present visitor services program with regard to accessibility, and develop options for ensuring access to heritage presentation and other visitor services for mobility-challenged persons.

5.4 PARTNERSHIPS AND COMMUNITY INVOLVEMENT

Parks Canada is committed to building on successful past experience and to establishing new relations and cooperative opportunities with the community, municipality, local and regional heritage groups and private businesses. Carleton Martello Tower NHSC contributes to the heritage tourism industry in New Brunswick by attracting and retaining visitors in the Saint John area. This contribution can be further enhanced by continuing to work cooperatively with the tourism industry, the City of Saint John, and relevant provincial government agencies and departments.

Objectives

- To build community support for the site through developing or enhancing positive relationships with stakeholders and the public.
- To increase involvement of stakeholders and the public in site activities.
- To explore opportunities for potential cooperative ventures to: improve community awareness; minimize vandalism; improve commemoration; improve service delivery; and capitalize on joint marketing and tourism initiatives.

Management Actions

- Actively pursue opportunities to involve the public, special interest groups and other stakeholders in the site activities at Carleton Martello Tower, such as the possibility of establishing an advisory committee for Carleton Martello Tower NHSC that includes members of heritage organizations, the tourism industry, other government departments and the community.
- Encourage and support special events and activities that foster public support.
- Work collaboratively with the municipality, the Province, and tourism and heritage organizations to increase the profile of the site in the community and province, and develop mutually beneficial marketing and promotion opportunities in the context of the New Brunswick Historic Sites Strategy (1999).
- Establish and maintain an open dialogue with potential partners regarding mutually beneficial opportunities at the site.
- Communicate the importance of commemorative integrity and cultural resource management to stakeholders and potential partners.
- Develop an annual bulletin to inform residents and stakeholders about site management and activities and provide an opportunity for comment and input.

6.0 Ongoing Public Involvement

This management plan was developed in consultation with the public by providing opportunities for review and input throughout the planning process. The completion of the management plan does not mean the end of consultation with the public, but rather the establishment of an ongoing dialogue with the community, interested groups, business, government departments and agencies. The priority of this initiative is evident by the development of management objectives and actions designed to build upon community-relationships, develop new partnerships for the future and increase involvement in site activities, as described in Section 5.

Over the following five years, the management actions of this plan will be implemented. After this time period, the plan will be reviewed and revised to ensure its continued relevance. Parks Canada is committed to ensuring that the public, interested stakeholders and partners are aware of actions taken toward implementation of the plan and participate in the review and revision process after the five-year cycle. To this end, Parks Canada will implement the actions listed in this management plan according to the mechanisms and priorities outlined in the following section (Section 7).

As part of our commitment to strengthening communications with the public and our stakeholders, Parks Canada will publish future issues of the newsletter developed to disseminate information and seek public comment during the planning process. Future issues of this newsletter will be made available on an annual basis with the primary purpose of providing an update on site management, operations and activities, reporting on progress with respect to implementation of management plan actions, and obtaining ongoing input from the public.

Site staff will continue to build upon relationships and to work cooperatively with partners and government agencies according to the management objectives and actions indicated in the previous section.

7.0 Implementation

Over the next five years, this management plan will serve as a guide to Parks Canada for the management of Carleton Martello Tower National Historic Site of Canada. The implementation strategy outlined in the table below highlights priorities of management actions that will be implemented over the life of the management plan. Parks Canada uses its annual business planning process to identify how it will meet its objectives. The management plan provides the strategic direction upon which a site's business plan is based. The business plan will identify when and how the management plan strategies (as identified in Section 5) will be implemented.

The implementation of the actions proposed for Carleton Martello Tower in this management plan, once approved, depends on the reallocation of resources within the Field Unit. As well, cooperative initiatives with partners will be sought to identify, evaluate and pursue appropriate projects. Should funds not be available, priorities may be deferred.

Progress towards implementation of this management plan will be assessed on an annual basis through the business planning process. The management plan will be subject to a thorough review in five years to evaluate progress and to address new issues. Implementation of management plan actions and the overall state of the historic site are reported publicly through the State of Protected Heritage Areas Report, which is published every two years. Implementation of actions recommended in this management plan is the responsibility of the Parks Canada Field Unit Superintendent for Southern New Brunswick.

7.1 IMPLEMENTATION OF MANAGEMENT ACTIONS

The following table illustrates the implementation schedule for management actions identified in Section 5 of this plan. Actions are prioritized according to the five-year duration of this management plan. Thus, actions scheduled within years one and two are considered to be of higher priority than actions scheduled thereafter.

Heritage Protection	Year 1	Year 2	Year 3	Year 4	Year 5
Continue with the incremental approach for maintenance and repair of the water infiltration problem affecting the original tower structure.	already under way	ongoing ----------	----------	----------	----------►
Develop a cultural resource conservation plan (CRCP) for the site within two years of approval of the management plan.	commence CRCP	commence CRCP			
Develop initiatives with the adjacent school and local youth for greater involvement at the site.	liaise with school to investigate opportunities	develop specific activities	ongoing ----------	----------	----------►
Evaluate the presence of year-round staff as a means of deterring vandalism and determine additional options if necessary for addressing the vandalism problem.	year-round staff on site in year 1	evaluate effect	determine additional options if required		
Train staff and partners in cultural resource management policies and practices.	ongoing ----------	----------	----------	----------	----------►
Where feasible, obtain and track existing and available data from air pollution monitoring conducted in Saint John to determine potential effects of pollution on cultural resources and viewplanes.				obtain existing monitoring records	develop process for data evaluation and report on implications
Conduct a focused botanical inventory of the site property to determine the presence of species at risk.			conduct inventory of the site		
Maintain an open dialogue with the community and the City of Saint John to ensure that any future adjacent development is consistent with the historic character of the site.	ongoing ----------	----------	----------	----------	----------►

Heritage Presentation and Public Education	**Year 1**	**Year 2**	**Year 3**	**Year 4**	**Year 5**
Complete the heritage presentation and public education plan within two years of completion of the management plan. The heritage presentation and public education plan will outline specific direction for ensuring the effective communication of messages of national historic significance as a primary goal.	plan developed	plan implementation	implementation	implementation	
Develop a mechanism, through the heritage presentation and public education planning process, to evaluate and monitor whether outcomes have been achieved, identify opportunities for improvement, and allow for adaptive management.	develop mechanism	monitoring and evaluation	ongoing adaptive management		
Continue to use a combination of personal and non-personal media to communicate key messages and provide a quality learning experience.	ongoing ----------	----------	----------	----------	----------►
Work collaboratively with the community, City of Saint John, Province of New Brunswick, and other organizations to investigate opportunities for greater involvement and input into the planning and delivery of heritage presentation.	ongoing ----------	----------	----------	----------	----------►
Work collaboratively with the cruise-ship industry and private tour operators to deliver a quality heritage presentation experience appropriate to the needs of cruise-ship passengers.		determine client needs	develop appropriate HP program		
Recapitalize the non-personal media at Carleton Martello Tower NHSC within three years, according to specific direction identified in the forthcoming heritage presentation and public education plan.	recapitalize media	recapitalize media	recapitalize media		

Visitor Services	**Year 1**	**Year 2**	**Year 3**	**Year 4**	**Year 5**
Evaluate the challenges presented by the tower and the present visitor services program with regard to accessibility, and develop options for ensuring access to heritage presentation and other visitor services for mobility-challenged persons.	evaluate challenges (parallel process to heritage presentation planning process)	determine options	implement options		

Partnerships and Community Involvement	Year 1	Year 2	Year 3	Year 4	Year 5
Actively pursue opportunities to involve the public, special interest groups and other stakeholders in the site activities at Carleton Martello Tower, such as the possibility of establishing an advisory committee for Carleton Martello Tower NHSC that includes members of heritage organizations, the tourism industry, other government departments and the community.	ongoing ----	----	----	----	----►
Encourage and support special events and activities that foster public support.		ongoing following from above action ----	----	----	----►
Work collaboratively with the municipality, the Province, and tourism and heritage organizations to increase the profile of the site in the community and province, and develop mutually beneficial marketing and promotion opportunities in the context of the New Brunswick Historic Sites Strategy (1999).	ongoing ----	----	----	----	----►
Establish and maintain an open dialogue with potential partners regarding mutually beneficial opportunities at the site.	ongoing ----	----	----	----	----►
Communicate the importance of commemorative integrity and cultural resource management to stakeholders and potential partners.	ongoing ----	----	----	----	----►
Develop an annual bulletin to inform residents and stakeholders about site management and activities and provide an opportunity for comment and input.	first issue after year 1 of management plan	ongoing ----	----	----	----►

8.0 Summary Of Environmental Assessment

This management plan for Carleton Martello Tower National Historic Site of Canada has been assessed to identify any adverse environmental effects of proposed strategies and actions and to consider environmental effects on the site that should be taken into account in setting management direction. The environmental assessment was conducted in accordance with the following guidance documents: Parks Canada Guide to the Environmental Assessment of Management Plans (2000); Strategic Environmental Assessment: The 1999 Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan, and Program Proposals. Guidelines for Implementing the Cabinet Directive; Guiding Principles and Operational Policies (1994); Procedures of the Department of Canadian Heritage for Complying with the CEAA (1996); and Parks Canada Management Directive 2.4.2 (1998b). In addition, the environmental assessment ensured the plan's adherence to Parks Canada's environmental policies and those of the Government of Canada in general.

Opportunities were provided for public input into the planning process before the plan was drafted, thereby allowing the public to influence final plan content, as required. The environmental assessment was conducted at the near-final-draft stage of the management plan so that any necessary changes to the plan as a result of the assessment have been incorporated into the final version.

The environmental assessment focused on how this draft management plan could likely affect the site's cultural resources. There were no identifiable sources of environmental stress emanating from the proposed activities/concepts in the plan. However, there are effects of the environment on the site and site values. Regional haze is possibly affecting viewing distance from the site across the Bay of Fundy. The environmental assessment recommended that monitoring of air pollution on vistas be conducted and evaluated. The northern perimeter of the site property is a naturalized area with potential habitat for native species at risk. The environmental assessment recommended that a species at risk inventory of the site be conducted. The above recommendations have been incorporated into the management actions described in Section 5 of this management plan.

There are no new physical works planned at the site outside the footprint of existing structures, nor are there any activities or concepts existing or proposed that will negatively impact on the natural, cultural or socio-economic environments. The predicted "changes" to these environments are minimal and, if anything, positive. The activities/concepts put forward in the plan contribute to the commemorative integrity of the site. Altogether, the strategies and actions put forth in this management plan should bring this historic site closer to its overall purpose.

APPENDIX A

Glossary

Business Plan - Covering a period of three years, the business plan sets out the priorities and details of how a management plan's objectives will be met. The business plan is the key implementation document for the direction set out in the management plan.

Commemorative Integrity - Commemorative integrity is the term used to describe the health or wholeness of a national historic site. A national historic site possesses commemorative integrity when:

- the resources directly related to the reasons for designation as a national historic site are not impaired or under threat,
- the reasons for designation as a national historic site are effectively communicated to the public; and
- the site's heritage values, (including those not related to the reasons for desingation as a national historic site) are respected in all decisions and actions affecting the site.

Commemorative Integrity Statement - A document which describes what is meant by commemorative integrity for a particular national historic site. The document explains why the site is of national historic importance, the features that are integral to this importance and the messages that will be communicated to the public.

Conservation - Conservation encompasses the activities that are aimed at the safeguarding of a cultural resource so as to retain its historic value and extend its physical life. There are conservation disciplines that address different kinds of cultural resources. All share a broad concept of conservation that embraces one or more strategies that can best be placed on a continuum that runs from least intervention to greatest, that is, from maintenance to modification of the cultural resource.

Cultural Resource - A cultural resource is defined as a human work or a place which gives evidence of human activity or has spiritual or cultural meaning, and which has been determined to have historic value. For example, the tower structure itself and the remains of the signalman's house are tangible evidence of the efforts to defend Saint John.

Cultural Resource Management - Generally accepted practices for the conservation and presentation of cultural resources, founded on principles and carried out in a practice that integrates professional, technical and administrative activities so that the historic value of cultural resources is taken into account in actions that might affect them. In Parks Canada, cultural resource management encompasses the presentation and use, as well as the conservation, of cultural resources.

Environmental Assessment - An assessment of the environmental effects of a project that is conducted in accordance with the Canadian Environmental Assessment Act and its regulations or assessment of the management plan in accordance with Parks Canada's Environmental Assessment Process for Policy and Program Proposals.

APPENDIX B

Inventory of Cultural Resources

Description	Level	Explaination
In Situ Structural Resources:		
Carleton Martello Tower		
- original portion	Level 1	Linked to commemorative intent
- fire command post	Level 2	Of local and regional significance
Buried traces of signalman's house	Level 2	Of local and regional significance. A signalman's house existed from ca.1840s to ca.1900
Archaeological Collections:		None
Curatorial Collections:	Other	Reproductions only

APPENDIX C

List of Contributors

Julie Tompa, Management Planner
Atlantic Service Centre

Anne Bardou, Manager, Cultural Resources
Southern New Brunswick Field Unit

Thierry Bouin, Field Unit Superintendent
Southern New Brunswick Field Unit

Judith Tulloch, Historian
Atlantic Service Centre

Edouard Daigle, Manager, Heritage Protection
Southern New Brunswick Field Unit

Guy LeBlanc, Graphic Designer
Atlantic Service Centre

Paul Perkison, Manager, Visitor Services
Southern New Brunswick Field Unit

Rhonda Rossiter, Manager,
Business and Executive Services
Southern New Brunswick Field Unit

Dave Garden, Asset Manager
Southern New Brunswick Field Unit

Ed Jager, Manager, External Relations
Southern New Brunswick Field Unit

Earl Luffman, Archaeologist
Atlantic Service Centre

Jackie Olsen and **Pamela Gautreau** also contributed periodically to the development of this management plan, prior to leaving their respective positions with the New Brunswick South Field Unit.

LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA DE LA

TOUR-MARTELLO-DE-CARLETON

Plan directeur

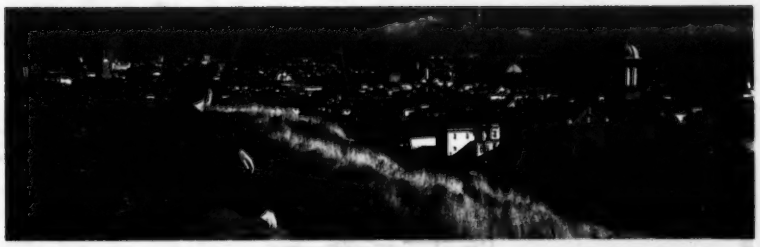

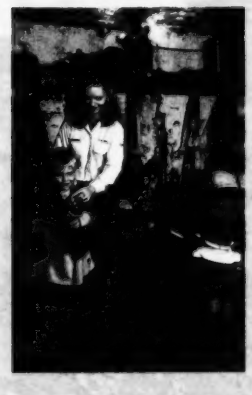

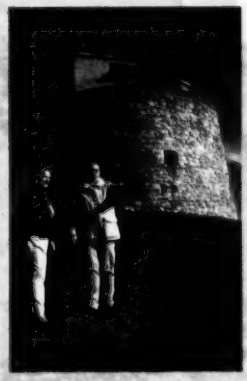

Parcs Canada Parks Canada

Canada

AVRIL 2004

LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA DE LA

TOUR-MARTELLO-DE-CARLETON

Plan directeur

© Sa Majesté du chef du Canada, représentée par le directeur général de Parcs Canada, 2004.

This publication is also available in English.

Pour obtenir de plus amples informations sur le Plan directeur du lieu ou sur le lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton
454, rue Whipple
Saint John (Nouveau-Brunswick)
Canada E2M 2R3

TÉL. : (506) 636-4011
FAX. : (506) 636-4574
fundy.info@pc.gc.ca
www.pc.gc.ca

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Parcs Canada
Lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton
Plan directeur

Publ. aussi en anglais sous le titre :
Carleton Martello Tower
National Historic Site of Canada
Management Plan.

ISBN 0-662-76605-9
Nº DE CAT. R64-289/2004F

1. Lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton (N.-B.) – Gestion.
2. Parcs nationaux – Nouveau-Brunswick – Gestion.
3. Parcs nationaux – Canada – Gestion.
4. Lieux historiques – Canada – Gestion.
I. Titre.

FC2164.C36C37 2004
333.78'097151
C2004-980164-3

Provenance des images de la page couverture

EN HAUT : B. Townsend, 2000; GAUCHE : B. Townsend, 2000; CENTRE : F. Cattroll; DROITE : B. Townsend, 2000; ARRIÈRE-PLAN : B. Townsend, 2000.

Avant-propos

Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada sont l'âme de notre pays et le coeur de ce que nous sommes. Ce sont des endroits magiques et merveilleux indissociables de notre patrimoine. Chacun d'eux raconte sa propre histoire. Ensemble, ils mettent en relief les richesses du passé, les promesses de l'avenir et tissent un lien entre tous les Canadiens et Canadiennes.

Ce que nous chérissons comme faisant partie de notre identité nationale, nous le reconnaissons également à titre de responsabilité nationale. La préservation et la protection de l'exceptionnel patrimoine culturel et naturel du Canada incombent à tous les citoyens et citoyennes de ce pays. Ensemble, nous nous appliquons à garder intacts nos parcs nationaux, nos lieux historiques nationaux et nos aires marines nationales de conservation pour le bénéfice de la génération actuelle et de celles qui la suivront. Pour nous acquitter de cette tâche, nous devons prendre des mesures concrètes qui s'inscrivent dans une pensée à long terme.

Ces principes constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton. Vous me permettrez de témoigner ma plus sincère appréciation aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le Plan directeur du lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton.

David Anderson

David Anderson
Ministre de l'Environnement

Recommandations

Recommandé par:

Alan Latourelle
Directeur général,
Parcs Canada

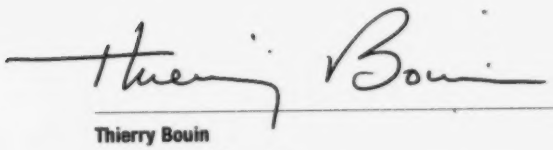

Thierry Bouin
Directeur, Unité de gestion
Sud du Nouveau-Brunswick

Table des matières

Avant-propos iii
Recommandations v

1.0 Introduction
1.1 Vue d'ensemble du processus d'élaboration du plan 1
1.2 Cadre législatif et stratégique de Parcs Canada en matière de gestion des lieux historiques nationaux 2
1.3 Objectifs stratégiques de Parcs Canada 3
1.4 Rôle des lieux historiques nationaux 3

2.0 Lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton
2.1 Cadre régional 5
2.2 Contexte historique 5
2.3 Importance historique nationale 6

3.0 Intégrité commémorative
3.1 Lieu désigné 9

4.0 Analyse de la situation
4.1 Ressources culturelles 11
4.2 Mise en valeur du patrimoine 12
4.3 Services aux visiteurs 13
4.4 Partenariats et participation de la collectivité 14

5.0 Objectifs et mesures de gestion
5.1 Protection du patrimoine 15
5.2 Mise en valeur du patrimoine 16
5.3 Services aux visiteurs 19
5.4 Partenariats et participation de la collectivité 19

6.0 Participation continue du public 21

7.0 Mise en oeuvre
7.1 Mise en œuvre des mesures de gestion 24

8.0 Sommaire de l'évaluation environnementale 27

Annexe A
Glossaire 29

Annexe B
Inventaire des ressources culturelles 31

Annexe C
Liste des collaborateurs 33

Cartes de références
CARTE 1 Cadre géographique du LHNC de la Tour-Martello-de-Carleton 7
CARTE 2 Carte du site du LHNC de la Tour-Martello-de-Carleton 8

1.0 Introduction

Les lieux historiques nationaux du Canada préservent et mettent en valeur des éléments tangibles et symboliques du patrimoine culturel de notre pays. Ce sont des lieux exceptionnels reconnus en vertu de la loi comme étant d'importance nationale dans l'histoire du Canada.

Aux termes de la Loi sur l'Agence Parcs Canada (1998), Parcs Canada a le mandat d'assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. En vertu de la Loi, chaque lieu historique national administré par l'Agence est tenu d'établir un plan directeur qui doit être déposé devant le Parlement tous les cinq ans. Le plan directeur est un document qui sert à appliquer localement les politiques générales de Parcs Canada et qui est approuvé par le Ministre après avoir fait l'objet d'une vaste consultation publique. Le plan dicte l'aménagement et l'exploitation à long terme d'un lieu historique national. Il sert de cadre pour toutes les activités subséquentes de gestion, de mise en œuvre et de planification détaillée des projets afférents au lieu. Le plan directeur a pour but d'assurer l'intégrité commémorative du lieu historique national et notamment l'application des principes et des pratiques de gestion des ressources culturelles. Parallèlement à cet objectif stratégique, le plan directeur prescrit également le type de mesures à mettre en place pour permettre aux visiteurs de profiter du lieu historique national et de l'apprécier.

Ce plan directeur, le tout premier du lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton, expose les critères sur lesquels Parcs Canada et ses partenaires s'appuieront pour assurer la protection, la mise en valeur et la gestion des ressources du lieu. Il est le résultat d'un processus de planification débuté en 1999 et qui a fait appel à la consultation publique pour façonner l'orientation de ce lieu historique national.

1.1 VUE D'ENSEMBLE DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN

Ce premier plan directeur du lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton (ci-après appelé LHNC de la Tour-Martello-de-Carleton) est le fruit du travail d'une équipe multidisciplinaire d'employés de Parcs Canada entrepris à l'été 1999. La mise au point de ce document a débuté par une évaluation des pratiques de gestion antérieures, un examen de la situation actuelle et l'identification des questions à régler. Chacune de ces questions a ensuite été analysée en détail en fonction des directives énoncées dans les dispositions législatives, les politiques et les priorités définies en vue d'élaborer des propositions de plan directeur à soumettre à la consultation publique.

En avril 2000, l'équipe a émis un bulletin d'information décrivant le processus de planification de gestion et soulignant les options de gestion proposées en vue de régler les enjeux identifiés, et organisé une journée portes ouvertes dans l'ouest de Saint John où le public était invité à émettre ses opinions et ses suggestions sur l'orientation du plan directeur. Les gens ont participé en bon nombre et se sont montrés dans l'ensemble très favorables aux propositions avancées par l'équipe de planification.

Tous les commentaires exprimés ont été compilés, analysés et pris en compte lors de la révision des lignes directrices de gestion du lieu. Suite à cette consultation, l'équipe a rédigé une version provisoire de plan directeur qui a été soumise à une évaluation environnementale visant à s'assurer que les mesures de gestion proposées ne risqueraient pas d'entraîner d'effets environnementaux négatifs sur le lieu. Le plan a ensuite été révisé et présenté au ministre de l'Environnement pour évaluation et approbation. Après avoir reçu l'approbation requise, le document a été déposé devant le Parlement.

1.2 CADRE LÉGISLATIF ET STRATÉGIQUE DE PARCS CANADA EN MATIÈRE DE GESTION DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

Législation

Le gouvernement du Canada veille à ce que tout l'éventail de l'histoire humaine du Canada soit représenté dans le réseau des lieux historiques nationaux. Tel que prévu aux termes de la Loi sur les lieux et monuments historiques, le ministre responsable des lieux historiques nationaux a le mandat de désigner les « endroits historiques ». La Commission des lieux et monuments historiques du Canada conseille le ministre au sujet de la commémoration de ces lieux historiques.

Politique sur les lieux historiques nationaux

Les objectifs stratégiques du gouvernement du Canada relatifs aux lieux historiques nationaux sont les suivants :

- aider la population à mieux connaître et à apprécier l'histoire du Canada grâce à un programme national de commémoration;
- assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada et, à cette fin, les protéger et les mettre en valeur pour le plaisir des générations actuelles et futures et pour l'enrichissement de leurs connaissances, et avec tous les égards que mérite l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et leurs ressources; et
- encourager et appuyer les initiatives visant la protection et la mise en valeur d'endroits d'importance historique nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

Politique sur la gestion des ressources culturelles

Pour s'assurer que les ressources des lieux historiques nationaux sont adéquatement protégées et mises en valeur, Parcs Canada s'est doté d'une politique sur la gestion des ressources culturelles. La gestion des ressources culturelles repose sur cinq principes directeurs : la valeur, l'intérêt public, la compréhension, le respect et l'intégrité. En termes concrets, pour assurer l'application de ces principes, il faut que les ressources culturelles soient recensées et évaluées et que leur valeur historique soit dûment prise en compte dans toutes les interventions susceptibles de leur nuire. Ces interventions comprennent les activités de préservation et de protection des ressources et celles qui permettent de les faire connaître et apprécier du public et d'en favoriser une utilisation judicieuse.

La Politique de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada est une approche intégrée et holistique. Elle s'applique à toutes les activités qui ont une incidence sur les ressources culturelles, que ce soit la protection, l'entretien, l'appréciation ou l'utilisation. Les principes directeurs ne sont pas mutuellement exclusifs et donnent au contraire des résultats plus probants lorsqu'ils sont envisagés dans leur globalité. Les pratiques de gestion des ressources culturelles jouent un rôle intégral dans la saine gestion du lieu et dans toutes les activités de gestion conjointe ou partagée entreprises par le personnel et les partenaires de Parcs Canada.

Les principes de gestion des ressources culturelles ont été appliqués dans l'élaboration de ce plan directeur de la Tour-Martello-de-Carleton et continueront de servir de cadre à l'appui des décisions de gestion afférentes à l'aménagement et à l'exploitation de ce lieu historique national. Aucune activité susceptible de compromettre l'intégrité commémorative d'un lieu historique national ne sera autorisée.

Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine

La Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine définit les critères d'évaluation de la valeur patrimoniale de tous les édifices fédéraux vieux de quarante ans et plus. Un bâtiment évalué comme étant un édifice du patrimoine est soit « classé », titre qui lui confère la plus haute valeur patrimoniale, soit « reconnu ». L'évaluation des édifices permet à Parcs Canada de déterminer les modes de protection et d'utilisation appropriés de ces ressources culturelles. Tous les projets d'intervention sur un édifice classé doivent être évalués par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine qui détermine les retombées potentielles de ces mesures sur le caractère patrimonial de l'édifice. Les évaluations des projets de modification des édifices reconnus sont effectuées par le ministère responsable de l'édifice en question et se

font conformément aux critères établis par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine. Les mesures définies dans les plans directeurs qui concernent les édifices fédéraux du patrimoine doivent garantir la protection de la valeur patrimoniale de ces édifices. La tour martello de Carleton est classée dans la catégorie des lieux reconnus aux termes de la Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine. Cette désignation signifie que Parcs Canada doit évaluer toutes les propositions de modification à la tour pour s'assurer que ces interventions ne compromettront pas l'intégrité du caractère patrimonial de l'ouvrage.

1.3 OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE PARCS CANADA

Parcs Canada a le mandat de protéger et de mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et d'en favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Pour être en mesure de réaliser ce mandat, Parcs Canada a adopté un ensemble d'objectifs stratégiques qui encadreront les activités de l'Agence au cours des cinq à dix années à venir. Les objectifs stratégiques qui orientent la gestion du LHNC de la Tour-Martello-de-Carleton sont les suivants :

- veiller en tout premier lieu au maintien de l'intégrité commémorative de ce lieu historique national;
- sensibiliser les Canadiens et les visiteurs de l'étranger au patrimoine canadien de façon à ce qu'ils comprennent mieux la valeur de l'intégrité écologique et apprécient davantage le réseau des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada;
- offrir aux visiteurs des services propres à leur permettre de découvrir et d'apprécier ce lieu historique national tout en s'assurant que les impacts de la fréquentation du lieu soient maintenus à un niveau minimal;
- améliorer la gestion de Parcs Canada en privilégiant en particulier un mode de gestion axé sur un processus décisionnel efficace et sur les résultats;
- gérer les ressources humaines d'une manière judicieuse et propre à offrir à la main-d'œuvre de Parcs Canada, hautement qualifiée et représentative de la population canadienne, un milieu de travail stimulant et habilitant.

1.4 RÔLE DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

Le lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton fait partie d'une famille de plus de 890 lieux situés dans toutes les régions du Canada. Chacun d'eux a été la scène d'événements qui ont eu des retombées notables sur l'histoire du Canada ou évoque une page importante de celle-ci. Les lieux historiques nationaux du Canada commémorent des milliers d'années d'histoire humaine et un riche éventail de thèmes politiques, économiques, intellectuels, culturels et sociaux.

Au Nouveau-Brunswick, le LHNC de la Tour-Martello-de-Carleton a un lien thématique avec le lieu historique national du Blockhaus-de-St. Andrews, situé dans la ville de St. Andrews et également commémoré pour la spécificité de son architecture militaire et son rôle lors de la guerre de 1812. La tour martello de Carleton fait partie du vaste réseau de fortifications militaires de Saint John qui comprend également le lieu historique national du Fort-Howe.

La tour martello de Carleton est l'une des nombreuses tours érigées pour défendre les intérêts britanniques dans la région, où l'on retrouve aussi le lieu historique national du Canada de la Tour-Prince-de-Galles, situé au parc Pleasant, à Halifax, ainsi que les vestiges de la tour du duc d'York, au lieu historique du Canada de la Redoute-York, à Halifax.

Nos lieux historiques nationaux sont des symboles marquants de notre identité qui font de l'histoire du Canada un élément dynamique du présent. Les lieux historiques nationaux sont la propriété d'instances gouvernementales fédérales, provinciales et municipales, d'entreprises et de particuliers. Nous sommes tous partie prenante dans la gérance de ces endroits d'exception.

Le programme national de commémoration est composé de plusieurs volets distincts,

mais interreliés. Outre les quelque 890 lieux historiques nationaux du Canada, plus de 570 personnes et 350 autres éléments de notre histoire ont été officiellement reconnus d'importance nationale. Les désignations sont faites par le ministre responsable des lieux historiques nationaux, sur la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

La méthode la plus commune de commémoration est la pose d'une plaque de bronze ou d'un panneau commémoratif. Pour commémorer des endroits désignés lieux historiques nationaux, le gouvernement fédéral peut également en faire l'acquisition dans le but d'assurer leur préservation et leur promotion auprès de la population canadienne, ce qui est le cas du lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton.

Parcs Canada administre actuellement 149 lieux historiques nationaux dans différentes régions du Canada et s'est impliqué auprès de plus de 50 autres par le biais d'ententes de partage des coûts. Nos lieux historiques nationaux sont un héritage précieux et irremplaçable. En les protégeant, nous assurons leur préservation pour le bénéfice et la jouissance des générations futures.

2.0 Lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton

2.1 CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

Le LHNC de la Tour-Martello-de-Carleton s'étend sur un lot de 1,17 hectare de terrain rocheux découvert et escarpé appelé Carleton Heights, qui est devenu depuis le temps un quartier résidentiel bien établi de l'ouest de Saint John, Nouveau-Brunswick; il surplombe le port depuis le centre-ville de Saint John (CARTE 1). Le point culminant du lieu est à 68,5 mètres (225 pieds) au-dessus du niveau de la mer, ce qui lui donne une vue plongeante vers le nord et le nord-est sur le centre-ville de Saint John et sur le port, ainsi que vers l'est et le sud-ouest sur la baie de Fundy. Outre la tour martello, le lieu offre également des toilettes, un parc de stationnement, un belvédère ouvert et une maison qui fait office d'espace à bureaux et d'entrepôt (CARTE 2).

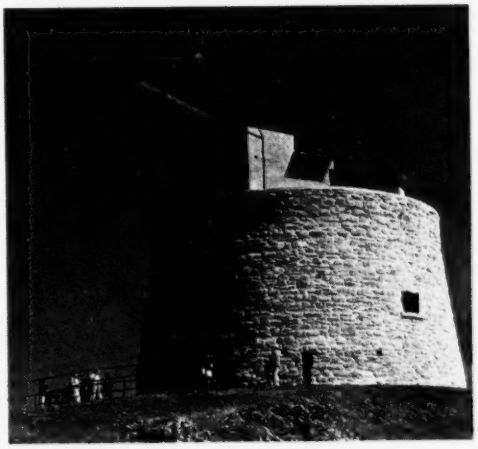

Des visieurs à la Tour-Martello-de-Carleton. *B. Townsend, 2003*

2.2 CONTEXTE HISTORIQUE

La tour martello de Carleton a été construite pour protéger Saint John et le Nouveau-Brunswick contre la menace d'une invasion par les Américains pendant la guerre de 1812, opposant les États-Unis à la Grande-Bretagne et à l'Amérique du Nord britannique. La construction de la tour et de quatre redoutes devait servir à assurer la défense de Saint John en cas d'attaque terrestre venant de l'ouest. En réalité, la tour n'a été achevée qu'en 1815, alors que le conflit avait pris fin. L'ouvrage n'a donc joué aucun rôle dans la défense de Saint John durant cette guerre. Les redoutes n'ont jamais été bâties, mais le blockhaus de Drummond fut construit pendant la guerre de 1812 sur une hauteur voisine de la tour.

La tour martello de Carleton était similaire à plus d'une centaine de fortifications de ce type érigées dans les îles britanniques à l'époque des guerres napoléoniennes. Son principal élément architectural est un pilier circulaire de brique qui soutient à la fois le toit et le plafond de brique en voûte et qui, tout comme les murs épais, était conçu pour résister aux tirs d'artillerie.

La tour a retrouvé ses fonctions d'ouvrage défensif durant les années 1840 à cause des tensions ravivées avec les États-Unis. Elle a été remise sur pied de guerre en 1866 lorsque les Féniens, un groupe irlando-américain espérant se saisir des possessions de l'Amérique du Nord britannique pour s'en servir comme rançon en échange de l'indépendance irlandaise, ont commencé à se masser le long de la frontière qui séparait le Maine du Nouveau-Brunswick. Un régiment de volontaires, et plus tard, un régiment régulier de l'Armée britannique furent postés à la tour jusqu'à ce tout risque d'invasion ait disparu.

Au cours de la Première Guerre mondiale, la tour retrouva une fois de plus son importance stratégique lorsqu'elle servit de lieu de détention des déserteurs avant leur envoi en Europe. En 1923, elle fut transférée à la Direction des parcs nationaux qui relevait du ministère de l'Intérieur pour devenir un

lieu historique national en 1924. Une plaque commémorative y fut posée en 1931.

La tour martello de Carleton occupa encore le devant de la scène pendant la Deuxième Guerre mondiale du fait de l'importance stratégique de Saint John qui, avec l'un des plus grands bassins de radoub du monde, constituait un site logistique de premier ordre pour la Marine royale du Canada. Saint John se trouvait de plus être le terminus ferroviaire du Canadien Pacifique dans l'Est et représentait donc aussi une voie portuaire vitale pour l'entrée des biens au pays et leur expédition vers l'étranger. Avec la chute de l'Europe de l'Ouest en 1940, le nord-est de l'Amérique du Nord, région la plus rapprochée de l'Europe, a assumé un rôle dominant dans la planification de la défense continentale. C'est dans ce contexte que la tour a d'abord servi de poste d'observation aérienne avant de devenir, en 1942, le poste de commandement de tir de Saint John. Une superstructure en béton fut alors érigée sur le toit original pour abriter le matériel de localisation et de communications avec lequel les soldats en poste dans le lieu pouvaient coordonner les défenses côtières de la région.

Après la fin de la guerre, en 1948, la tour a retrouvé sa vocation de lieu historique national lorsque le ministère de la Défense nationale (MDN) l'a rendue au ministère des Mines et des Ressources. Celui-ci avait au départ demandé qu'on lui remette la tour dans l'état où elle était lorsqu'elle avait été réquisitionnée à des fins militaires en octobre 1939. Le MDN était réticent à l'idée de détruire la superstructure. Aux yeux des militaires, le poste constituait un élément intégral des défenses de Saint John dont l'utilisation serait de nouveau requise advenant que la région se retrouve un jour en état de défense. Ils affirmaient également que la destruction de la superstructure nécessiterait l'emploi d'explosifs qui risqueraient d'endommager le reste de la tour. Il fut donc décidé de laisser le poste de commandement de tir tel quel. La superstructure sert aujourd'hui à interpréter l'évolution de la tour et son rôle pendant la Deuxième Guerre mondiale.

La plaque originale fut remplacée en 1981 par une autre plaque qui comporte une nouvelle inscription en anglais et en français. Le texte français de la plaque de 1981 se lit ainsi :

L'armée britannique a entrepris l'érection de cette tour pendant la guerre de 1812 en vue de protéger l'entrée de Saint-Jean d'une attaque qui viendrait de l'ouest. Une fois achevée en 1815, la tour fut laissée en grande partie à elle-même, ne servant plus qu'en temps de crise. Elle tint lieu de base de directions de tir au cours de la Seconde Guerre Mondiale. L'ouvrage initial est typique des tours martello anglaises, fortifications côtières répandues dans les îles britanniques à l'époque napoléonienne.

2.3 IMPORTANCE HISTORIQUE NATIONALE

En 1924, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada recommandé que ce lieu soit désigné d'importance historique nationale pour les motifs suivants :

La tour martello de Carleton a une importance historique nationale parce qu'elle fut construite pour protéger Saint John durant la guerre de 1812-1814 et parce qu'elle est typique d'un style d'architecture militaire.

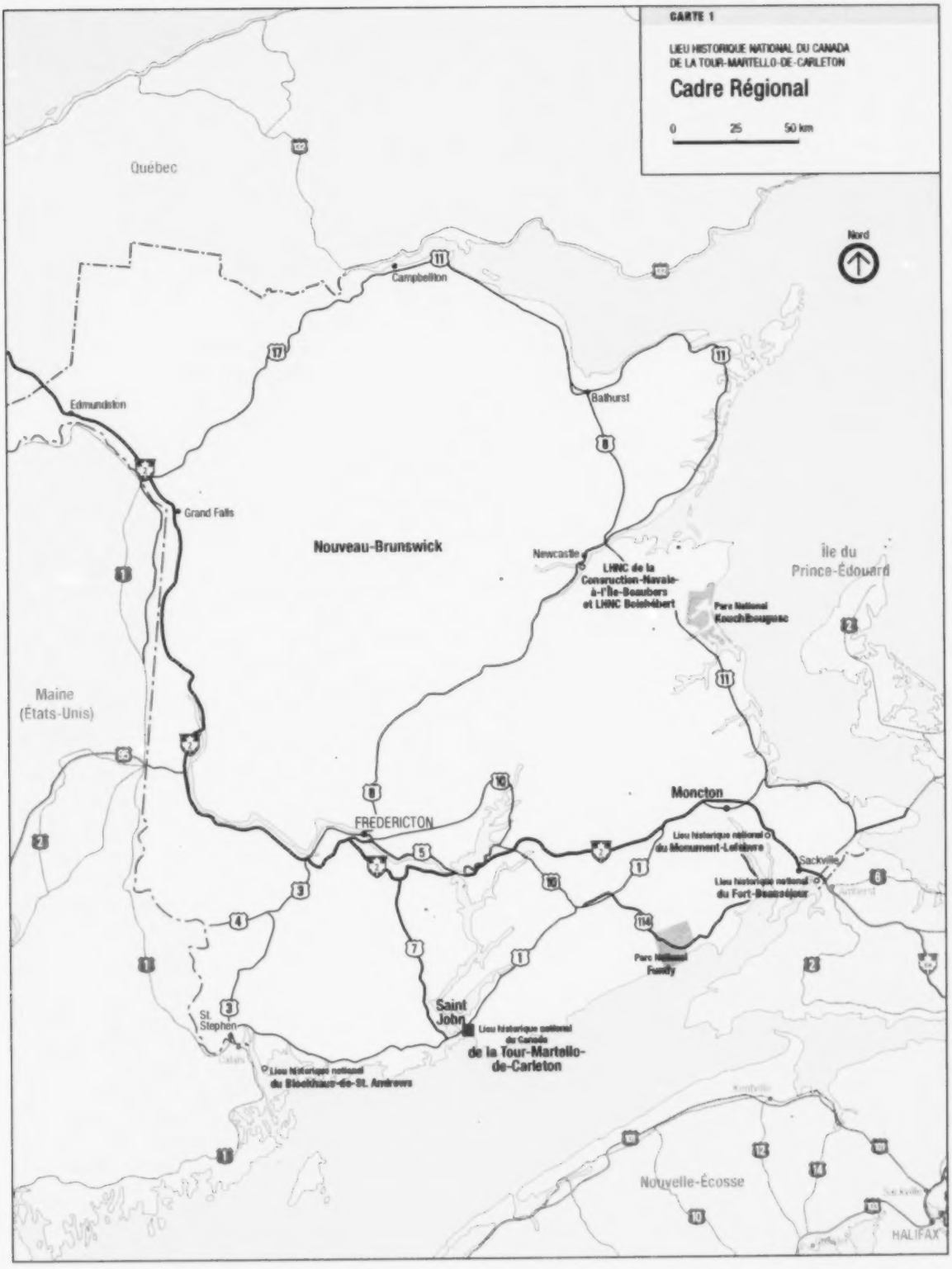
CARTE 1
LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA
DE LA TOUR-MARTELLO-DE-CARLETON
Cadre Régional
0 25 50 km
Nord
Québec
Campbellton
Edmundston
Bathurst
Grand Falls
Nouveau-Brunswick
Newcastle
LHNC de la Construction-Navale-à-l'Île-Beaubears et LHNC Beinhébert
Île du Prince-Édouard
Parc National Kouchibouguac
Maine (États-Unis)
Moncton
FREDERICTON
Lieu historique national du Monument-Lefebvre
Sackville
Lieu historique national du Fort-Beauséjour
Parc National Fundy
Saint John
St. Stephen
Lieu historique national de la Tour-Martello-de-Carleton
Lieu historique national du Blockhaus-de-St. Andrews
Nouvelle-Écosse
HALIFAX

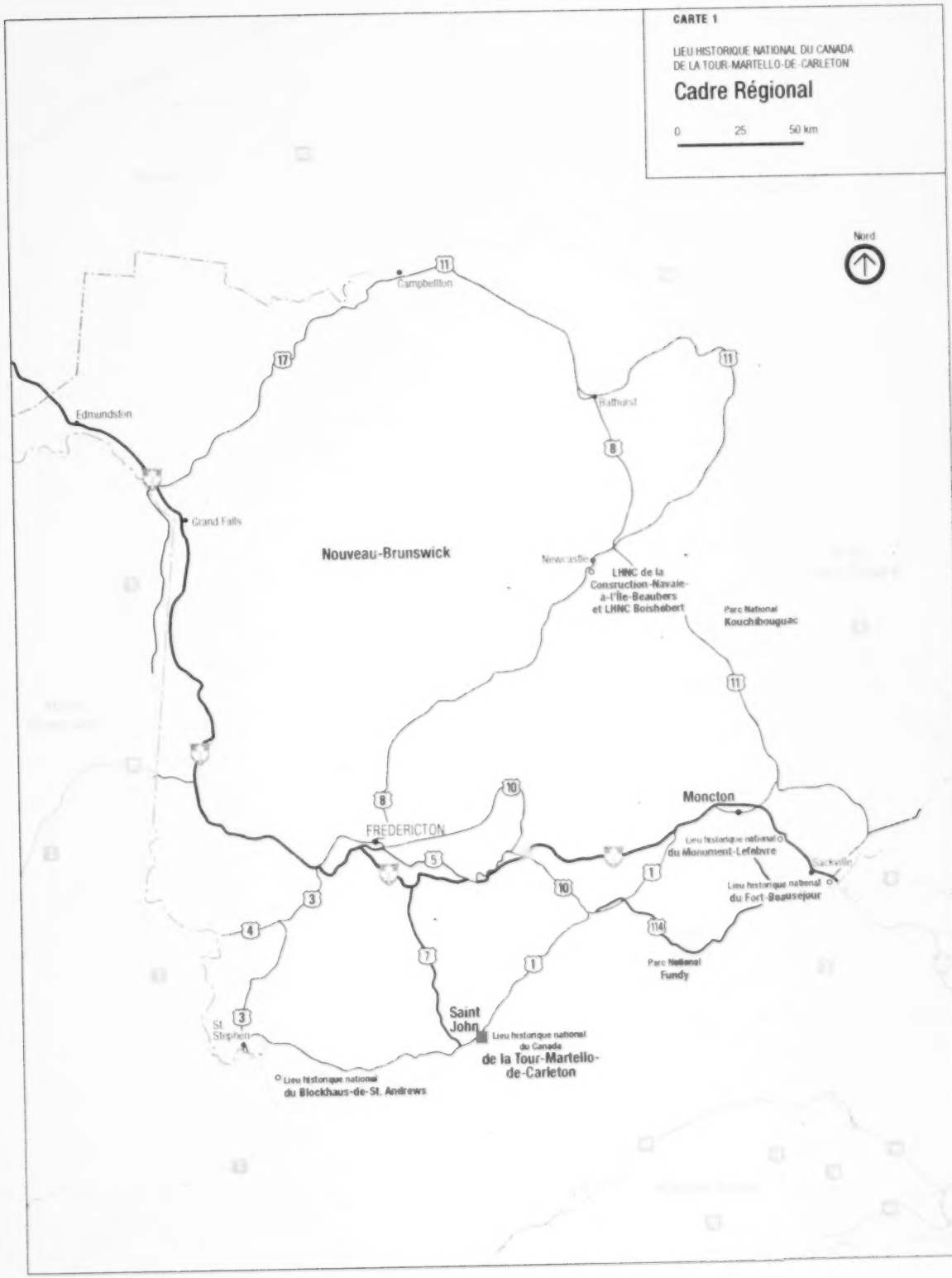
CARTE 1
LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA
DE LA TOUR-MARTELLO-DE-CARLETON
Cadre Régional
0 25 50 km
Nord
Campbellton
Edmundston
Grand Falls
Nouveau-Brunswick
Bathurst
Newcastle
LHNC de la Consruction-Navale-à-l'Ile-Beaubers et LHNC Boishebert
Parc National Kouchibouguac
Moncton
FREDERICTON
Lieu historique national du Monument-Lefebvre
Sackville
Lieu historique national du Fort-Beausejour
Parc National Fundy
Saint John
Lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton
St Stephen
Lieu historique national du Blockhaus-de-St. Andrews

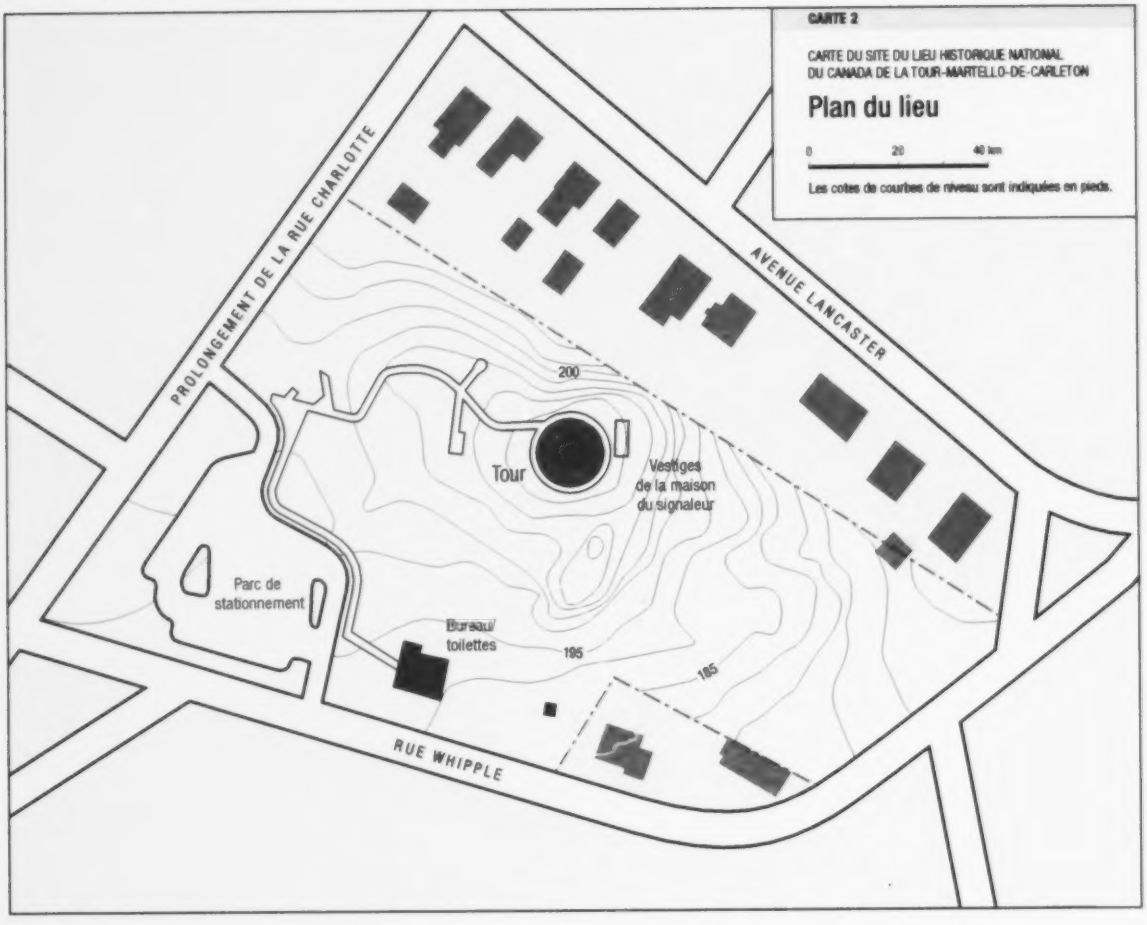
CARTE 2
CARTE DU SITE DU LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA TOUR-MARTELLO-DE-CARLETON
Plan du lieu
0
20
40 km
Les cotes de courbes de niveau sont indiquées en pieds.
PROLONGEMENT DE LA RUE CHARLOTTE
AVENUE LANCASTER
RUE WHIPPLE
200
195
185
Tour
Vestiges de la maison du signaleur
Parc de stationnement
Bureau/ toilettes

3.0 Intégrité commémorative

La responsabilité première de Parcs Canada touchant au lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton est d'en assurer l'intégrité commémorative. L'intégrité commémorative décrit le bon état et le caractère global d'un lieu historique national. Un lieu historique national possède une intégrité commémorative lorsque :

- les ressources directement liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national ne sont pas endommagées ou menacées;
- les motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national sont efficacement communiqués au public;
- les valeurs patrimoniales du lieu (y compris celles qui ne sont pas liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national) sont respectées dans toute décision ou action ayant une incidence sur le lieu.

L'énoncé d'intégrité commémorative décrit les caractéristiques de l'intégrité commémorative d'un lieu donné. Il définit les éléments commémorés, les motifs de la commémoration, les ressources d' importance nationale, les valeurs de ces ressources et les objectifs de leur protection, les messages sur l'importance nationale et les objectifs de leur communication claire ainsi que les autres valeurs, ressources et messages de nature patrimoniale afférents au lieu.

L'énoncé d'intégrité commémorative définit le cadre sur lequel les gestionnaires appuient leur processus décisionnel, mais il ne dicte pas les mesures particulières à appliquer. Il fournit des renseignements sur les éléments qui confèrent au lieu sa valeur et sert de guide à l'évaluation des impacts des mesures proposées. C'est un document essentiel au processus décisionnel dans tous les lieux historiques nationaux.

3.1 LIEU DÉSIGNÉ

Lieu désigné fait référence au lieu désigné d'importance historique par le ministre responsable des lieux historiques nationaux sur la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Dans le cas présent, le lieu désigné est le bâtiment de la tour elle-même puisque c'est cet ouvrage qui est directement associé aux motifs de la désignation. Dans sa recommandation, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada précise que la tour martello dé Carleton doit son importance nationale à son rôle de bastion défensif durant la guerre de 1812 et à sa structure représentative d'un type d'architecture militaire. Seule la structure de la tour elle-même est mentionnée dans la recommandation de la Commission; de ce fait, le lieu désigné est constitué de la tour et de sa superficie au sol. La propriété du lieu historique comprend d'autres terres sises à l'intérieur des limites administrées par Parcs Canada et qui ne sont pas considérées comme ayant un rapport direct avec les motifs de la désignation (carte de référence 2, Carte du site du lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton).

Le lieu désigné revêt une importance nationale pour les raisons suivantes :

- il fut construit pour protéger Saint John durant la guerre de 1812-1814;
- il est typique d'un style d'architecture militaire.

Les objectifs de maintien de l'intégrité commémorative du lieu désigné sont intégrés dans les objectifs et les mesures de gestion visant à résoudre les principaux enjeux auxquels le lieu est confronté (section 5).

4.0 Analyse de la situation

4.1 RESSOURCES CULTURELLES

L'Énoncé d'intégrité commémorative approuvé (1999) indique les motifs de la désignation du lieu et définit le cadre de gestion à suivre pour en assurer l'intégrité commémorative. Les principaux éléments de l'intégrité commémorative (se référer à la section 3) sont notamment de veiller à ce que les ressources culturelles d'importance historique nationale soient protégées et à ce que les autres valeurs patrimoniales du lieu soient respectées par tous ceux qui prennent des décisions ou des mesures ayant une incidence sur le lieu.

Ressources culturelles d'importance nationale

La seule des ressources culturelles qui subsiste en surface est la tour martello. Toutes les autres structures militaires bâties par le passé ont disparu. Seule la tour originale, excluant la superstructure construite pendant la Deuxième Guerre mondiale, est jugée d'importance historique nationale, puisque l'ouvrage rajouté n'est pas directement lié aux motifs de la désignation du lieu comme lieu historique national. Si l'on veut préserver l'intégrité commémorative du lieu, il est impératif que la tour soit maintenue dans un état stable et protégée contre les menaces naturelles, comme les conditions climatiques auxquelles elle est exposée du fait de son emplacement.

Autres ressources culturelles

Le poste de commandement de tir installé au sommet de la tour martello de Carleton a été ajouté à la structure originale pendant la Deuxième Guerre mondiale et n'est par conséquent pas considéré comme ayant un lien avec les motifs de la désignation, que le lieu doit à son architecture typique du dix-neuvième siècle ainsi qu'à son rôle durant la guerre de 1812. Toutefois, ce bâti de deux étages ajouté à la structure originale reste une précieuse ressource culturelle, puisqu'il témoigne de l'évolution de la fonction militaire de la tour et de son rôle comme poste de commandement de tir pour la protection du port de Saint John pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Le lieu recèle d'autres ressources culturelles telles que les vestiges de la maison du signaleur, visibles dans le sol directement au sud de la tour. Ces vestiges possèdent une valeur historique du fait que la maison du signaleur participe de l'histoire militaire du lieu et de la défense de Saint John. Il est possible que d'autres vestiges structurels et artefacts non identifiés datant du dix-neuvième siècle soient enfouis dans le sol. Ces ressources inconnues in situ sont stables et seront protégées conformément aux politiques de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada.

Situation actuelle

Battue par les éléments, exposée de toutes parts aux bises violentes et aux pluies glaciales qui balaient la baie de Fundy et agressée par le poids des deux étages de béton du poste de commandement de tir ajouté sur son toit pendant la Deuxième Guerre mondiale, la tour martello de Carleton est rongée par les infiltrations d'eau depuis plusieurs années. Après l'échec des mesures appliquées en 1992 en vue de contrôler ces infiltrations, on a procédé à une évaluation détaillée de l'état du lieu, terminée en 1999. Cet examen a débouché récemment sur la mise en place d'une approche progressive en vue d'endiguer ces problèmes d'eau. Dans cette optique, on procède notamment au remplacement du système de drainage des parapets extérieurs du poste de commandement de tir de la Deuxième Guerre mondiale.

Le Rapport de 1997 sur l'état des parcs définissait l'état des ressources culturelles de

la tour martello de Carleton comme « bon ». Les seules lacunes relevées portaient sur le fait que l'évaluation de la gestion des ressources culturelles n'avait pas encore été effectuée et que la gestion des collections d'objets de reproduction contenus dans la tour était jugée « passable » compte tenu des médiocres conditions ambiantes résultant des infiltrations d'eau.

Depuis lors, on a procédé à l'inventaire et à l'évaluation des ressources culturelles dans le cadre du processus d'élaboration de l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu. Tel qu'indiqué plus haut, le problème d'infiltration a fait l'objet d'une évaluation poussée et s'inscrit également au rang des mesures prioritaires contenues dans ce plan directeur. L'endiguement des infiltrations d'eau protègera la ressource culturelle que la tour représente et améliorera par conséquent la qualité du milieu ambiant intérieur.

La protection des ressources culturelles d'importance nationale est essentielle au maintien de l'intégrité commémorative et entre donc dans les priorités du plan directeur. La plus grande menace à l'intégrité des ressources culturelles du lieu est la détérioration de la structure de la tour causée par le problème persistant des infiltrations d'eau exposé ci-dessus. Les ressources archéologiques telles que les vestiges de la maison du signaleur et toutes les ressources souterraines non identifiées sont actuellement dans un état stable et seront maintenues ainsi. Le lieu fait face à d'autres défis secondaires tel que celui de protéger les ressources culturelles contre les interventions humaines nuisibles, comme les actes de vandalisme fréquemment perpétrés dans le lieu. Bien que la plupart de ces actes visent des structures et des installations qui ne sont pas considérées comme des ressources culturelles puisqu'elles ne possèdent aucune valeur historique (p. ex., le bâtiment qui abrite les toilettes et l'espace à bureaux), la persistance du vandalisme constitue une menace potentielle pour la tour elle-même.

Le lieu comprend des espaces naturels où domine la végétation indigène, particulièrement dans les aires rocheuses et escarpées qui bordent le périmètre nord de la propriété. Ces aires peuvent offrir un habitat propice à diverses ressources botaniques et notamment à des espèces en péril.

4.2 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

La mise en valeur du patrimoine canadien est aussi importante que la protection des lieux historiques nationaux. La mise en valeur du patrimoine est un élément constitutif de l'intégrité commémorative puisqu'elle contribue à communiquer au public les raisons qui expliquent l'importance d'un lieu dans l'histoire du Canada. La mise en valeur du patrimoine a pour but de favoriser la sensibilisation, la connaissance, l'appréciation et la fréquentation du lieu d'une manière qui permet d'en préserver l'intégrité commémorative.

Le programme de mise en valeur du patrimoine du LHNC de la Tour-Martello-de-Carleton se traduit actuellement par des reconstitutions du mobilier et des accessoires, l'exposition de panneaux d'information en divers endroits de la tour, une présentation vidéo, une brochure et des activités d'interprétation animées par des guides sur place. La configuration de la tour et l'absence d'autres installations qui permettraient de communiquer les messages du lieu présentent des défis majeurs à la réalisation de ce programme. La communication des messages de commémoration se fait à l'intérieur de la tour. Cependant, celle-ci n'est pas accessible aux visiteurs incapables de grimper les marches qui mènent à l'entrée du bâtiment, située au deuxième étage. À l'intérieur, d'autres marches permettent aux visiteurs de passer d'un étage à l'autre. Le niveau principal de la tour, auquel on accède par l'entrée du deuxième étage, est aménagé en caserne et ne se prête guère à l'installation de panneaux d'orientation. L'étage inférieur est aménagé en dépôt de munitions et les étages supérieurs abritent le poste de commandement de tir de la Deuxième Guerre mondiale. Les accessoires utilisés dans la tour sont tous des objets de reproduction.

En ce qui concerne les activités de mise en valeur, la principale tendance en termes de fréquentation est l'augmentation du nombre de passagers de croisières touristiques qui visitent le lieu depuis les deux dernières années. Généralement, les passagers de croisières touristiques se rendent sur place en autocar dans le cadre d'une visite guidée de la ville et disposent de peu de temps pour en faire le tour. Le défi majeur face à ce segment

de visiteurs consiste à offrir une expérience de qualité et à transmettre efficacement les messages de commémoration à un large groupe, en un laps de temps extrêmement limité.

Le processus de planification de gestion couvre trois facettes de la mise en valeur du patrimoine : les messages; les structures/les médiums; et la planification des activités de mise en valeur du patrimoine. Certaines des difficultés actuelles afférentes à chacun de ces éléments et qui sont considérées dans le cadre du plan directeur sont exposées ci-après.

Messages

- Les messages sur l'importance nationale et les autres messages de commémoration ont récemment été approuvés dans l'Énoncé d'intégrité commémorative (ÉIC). Le programme actuel de mise en valeur n'est pas axé sur la transmission de ces messages prioritaires, car les moyens d'interprétation installés dans la tour remontent à 1979 et reflètent les priorités de communications déterminées à cette époque.
- L'interprétation visant à communiquer les motifs de la désignation du lieu est actuellement véhiculée dans le cadre de la présentation assurée par les guides. Les activités d'interprétation générales ne traitent pas des motifs qui justifient la désignation du lieu (la guerre de 1812 et la spécificité architecturale). Les sondages auprès des visiteurs (effectués en 1997) indiquent que ces messages ne sont pas clairement communiqués à ces derniers.
- L'histoire de la tour martello de Carleton est complexe à relater du fait de son évolution au fil de l'histoire militaire de Saint John, de la guerre de 1812 à la Deuxième guerre mondiale, et du fait de l'aspect physique de la tour elle-même, qui ne se prête pas aisément à l'évocation d'une continuité historique.
- Actuellement, les messages sur la famille des lieux historiques nationaux et des parcs nationaux ne sont pas véhiculés.

Structures/médiums

- La tour est actuellement restaurée de façon à dépeindre trois périodes de son histoire. L'étage inférieur reconstitue une poudrière de l'année 1845, le niveau principal évoque un casernement de l'année 1866 et l'étage supérieur offre une interprétation du rôle de poste de commandement de tir qu'elle a assumé pendant la Deuxième Guerre mondiale.
- Le bâtiment de la tour est totalement inaccessible aux visiteurs à mobilité réduite. Ces visiteurs peuvent profiter des services d'un guide sur les terrains de la tour. Il

La poudrière. *F. Catroll, 1983*

est nécessaire d'instaurer des mesures qui permettront d'offrir à ces visiteurs une expérience d'interprétation complète du lieu.
- Les outils d'interprétation sans personnel sont démodés (1979) et il est impératif de les actualiser pour y intégrer les messages stratégiques et assurer aux visiteurs une expérience enrichissante.

Planification

- L'unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick a reconnu la nécessité de se doter d'un plan de mise en valeur du patrimoine qui définira un concept global d'interprétation du lieu. Le dernier plan d'interprétation remonte à 1979 et est donc obsolète.
- Il n'existe actuellement aucun programme de diffusion externe (à l'extérieur du lieu) à proprement parler et il faut en définir les paramètres dans le cadre d'un programme global d'interprétation du lieu.

4.3 SERVICES AUX VISITEURS

Du fait de sa superficie restreinte, le LHNC de la Tour-Martello-de-Carleton offre aux visiteurs des services et des installations

qui se limitent au bâtiment de la tour, au bâtiment qui abrite les toilettes, au parc de stationnement et aux sentiers qui mènent du parc de stationnement aux installations précitées. L'intérieur de la tour comporte un petit comptoir de réception où les employés accueillent les visiteurs, perçoivent les droits d'entrée et vendent quelques souvenirs. Le lieu emploie des interprètes pendant toute la saison d'activité, soit de juin à octobre de chaque année. Les employés orientent les visiteurs vers les services et les installations du lieu et offrent des visites guidées de la tour ainsi que des causeries sur l'histoire du lieu. Les sondages menés auprès des visiteurs (effectués en 1997) indiquent que, dans l'ensemble, le public est satisfait des services et des installations à sa disposition. Toutefois, ces études montrent également qu'il y a matière à amélioration au plan de la qualité des expositions et des présentations, du contenu informatif de la brochure et des panneaux indicateurs.

En 1974, la fréquentation du lieu a atteint un sommet avec plus de 64 000 visiteurs. Elle a décliné au cours des années suivantes et, dans les années 1990, on dénombrait une moyenne d'environ 20 000 visiteurs par année. En 1995 et 1996, la fréquentation a enregistré une chute marquée, probablement due à la politique de droits d'entrée instaurée ces années-là. Depuis, la fréquentation a graduellement augmenté. Une fois sur les lieux, les visiteurs peuvent visiter la tour, découvrir l'histoire du lieu, se promener et faire des pique-niques sur le terrain, profiter de la vue imprenable sur le port de Saint John ou, à certaines périodes de l'année, participer à des activités spéciales de commémoration du patrimoine, telles que les célébrations de la Fête du Canada.

Ainsi que mentionné plus haut, en matière de mise en valeur du patrimoine, la tour et les activités de découverte offertes à l'intérieur ne sont pas accessibles aux personnes handicapées à cause de la configuration de l'ouvrage historique. À l'heure actuelle, les outils d'interprétation à la disposition des personnes à mobilité réduite se résument à la brochure d'information et aux services d'un interprète relatant l'histoire du site.

4.4 PARTENARIATS ET PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Les façons de concevoir la gestion du patrimoine ont évolué pour s'ouvrir davantage aux intervenants, aux organismes concernés et au public. L'implication active de ces parties dans la gestion du lieu stimule l'engagement communautaire et le sentiment d'attachement à l'égard des lieux historiques nationaux, en plus d'aider à forger un plus fort réseau de soutien du patrimoine. À long terme, l'intégrité commémorative du LHNC de la Tour-Martello-de-Carleton sera assurée en partie en engageant la collectivité à s'impliquer activement dans l'organisation et la prestation de services et de manifestations culturelles sur les lieux ainsi qu'à participer pleinement à ces activités.

Actuellement, la participation suivie et active de la collectivité locale, des organismes à vocation patrimoniale et d'autres partenaires potentiels sur les lieux est limitée. La contribution de ces groupes à la gestion et à l'exploitation du LHNC de la Tour-Martello-de-Carleton est indispensable pour rehausser l'image de marque du lieu et poursuivre la création d'un réseau de soutien et de bonne gérance du patrimoine à Saint John. Il faut pour cela trouver des moyens de stimuler davantage la participation de la collectivité dans la mise en valeur du lieu, y compris par le biais d'activités et de manifestations spéciales. Des initiatives de ce type pourraient également favoriser la réalisation d'autres visées patrimoniales : sensibiliser davantage la collectivité; stimuler le sentiment de fierté et de responsabilité; minimiser les menaces causées par le vandalisme; promouvoir la commémoration; améliorer le niveau de services fourni; et miser sur des projets de marketing et de tourisme.

Parcs Canada a la volonté de contribuer au développement d'une industrie du tourisme patrimonial florissante au Nouveau-Brunswick. Dans ce contexte, le personnel du lieu communique régulièrement avec les partenaires municipaux et provinciaux pour discuter d'initiatives mutuellement profitables comme des projets promotionnels et des activités culturelles et touristiques.

5.0 Objectifs et mesures de gestion

5.1 PROTECTION DU PATRIMOINE

La protection des ressources culturelles constitue l'une des composantes fondamentales du mandat de Parcs Canada. La protection d'un lieu est essentielle à sa commémoration. Sans protection adéquate, les ressources culturelles ne résisteront pas aux effets du temps et les visiteurs autant que le grand public ne pourront plus y avoir accès, en profiter et les apprécier. La protection des ressources culturelles d'un lieu historique national est encadrée par la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada. Cette politique est fondée sur le respect que le gouvernement du Canada porte à l'héritage que constituent les ressources culturelles. La gestion des ressources culturelles couvre toutes les activités qui touchent aux ressources culturelles administrées par Parcs Canada, qu'il s'agisse d'activités directement liées au soin de ces ressources ou de projets conçus pour donner au public l'occasion de les découvrir, d'en profiter et de les utiliser judicieusement. L'objectif stratégique primordial du LHNC de la Tour-Martello-de-Carleton en matière de protection du patrimoine est le suivant :

> *protéger les ressources culturelles de la tour martello de Carleton d'une manière propre à assurer l'intégrité commémorative et le respect des valeurs historiques du lieu.*

La gestion des ressources culturelles s'applique à la gestion de l'ensemble du lieu autant qu'à chacune de ses ressources culturelles. Les objectifs et les mesures de gestion afférentes qui sont énoncés ci-après s'appliquent au lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton dans son ensemble.

Objectifs

- Gérer le lieu conformément aux politiques de gestion des ressources culturelles.
- Protéger la tour contre les détériorations provoquées par les éléments climatiques naturels et les stress causés par le poids de la superstructure.
- Protéger le lieu contre d'autres risques d'agression tels que les actes de vandalisme.
- Bâtir un réseau de soutien du LHNC de la Tour-Martello-de-Carleton au sein de la collectivité locale.
- S'assurer que les employés et les partenaires comprennent et respectent les valeurs de ce lieu historique.
- S'assurer que les perspectives panoramiques et la topographie du terrain sont respectés dans les plans des futurs aménagements sur le terrain de Parcs Canada et dans son voisinage.

Mesures de gestion

- Poursuivre l'approche progressive établie en vue d'assurer l'entretien de la tour originale et d'endiguer les problèmes d'infiltration qui endommagent cette structure.
- Élaborer un plan de conservation des ressources culturelles (PCRC) du lieu dans le courant des deux années suivant l'approbation du plan directeur.
- Concevoir, avec l'établissement scolaire voisin et la jeunesse locale, des projets qui stimulent leur participation aux activités du lieu.
- Évaluer si le maintien de personnel sur place toute l'année pourrait être un bon moyen de dissuasion contre le vandalisme et trouver si nécessaire d'autres options qui permettraient de régler ce problème.
- Dispenser au personnel et aux partenaires une formation sur les politiques et les pratiques de gestion des ressources culturelles.
- Entretenir un dialogue ouvert avec la collectivité et la Ville de Saint John afin de s'assurer que tous les aménagements

futurs dans le voisinage du lieu seront comparables avec son caractère historique.
- Dans la mesure du possible, se procurer et suivre les données existantes et disponibles sur la surveillance de la pollution atmosphérique effectuée à Saint John afin de déterminer les conséquences éventuelles de la pollution sur les ressources culturelles et les perspectives panoramiques.
- Procéder à un inventaire ciblé des espèces botaniques sur le terrain de la propriété et déterminer si certaines de ces espèces sont en péril.

5.2 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Parcs Canada a la responsabilité de communiquer efficacement au public les motifs qui justifient l'importance du lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton. Les activités de mise en valeur sur place et les programmes de diffusion externe sont des moyens de s'acquitter de cette responsabilité. L'objectif stratégique primordial du LHNC de la Tour-Martello-de-Carleton en matière de mise en valeur du patrimoine est le suivant :

transmettre les messages de commémoration et les valeurs patrimoniales de la tour martello de Carleton d'une manière novatrice et originale qui permettra à des auditoires divers de comprendre et d'apprécier son importance historique nationale ainsi que son importance locale et régionale.

Messages

L'objectif premier des activités de mise en valeur du patrimoine et de diffusion externe est de communiquer clairement les motifs de la désignation à titre de lieu historique national. Ces activités servent également à transmettre un éventail d'autres valeurs et de messages afférents à l'importance locale et régionale du lieu.

Messages sur l'importance historique nationale

La tour martello de Carleton a une importance nationale parce qu'elle fut construite pour protéger Saint John durant la guerre de 1812-1814.

Des enfants et une interète lors du programme "L'heure de la tour". *B. Townsend, 2003*

Contexte

- La construction de la tour martello de Carleton fut entreprise pendant la guerre de 1812-1814 afin de protéger Saint John d'une éventuelle attaque américaine. La tour devait défendre la ville contre une attaque terrestre des forces ennemies venant de l'ouest.
- Elle fait partie d'un ensemble de structures de défense qui ont été construites à cette époque ou qui devaient l'être.

La tour martello de Carleton a une importance nationale parce qu'elle est typique d'un style d'architecture militaire.

Contexte

- Les tours martello étaient des structures de défense côtière populaires, édifiées pour défendre l'Amérique du Nord britannique entre 1796 et 1847.
- La tour martello de Carleton (à l'exception du poste de commandement de tir de la Deuxième Guerre mondiale) présente la configuration typique des tours martello britanniques. Ces tours étaient des fortifications en pierre, massives et circulaires dont le toit plat était conçu pour recevoir des pièces d'artillerie et qui pouvaient résister aux tirs des attaques navales ainsi qu'aux assauts terrestres occasionnels.
- Les tours martello étaient très répandues en Amérique du Nord britannique, puisqu'elles permettaient de fortifier d'importants centres coloniaux de façon permanente et à bon compte.

Messages secondaires

Les messages secondaires visent à faire connaître et apprécier les valeurs historiques générales du lieu. Ils ne sont pas liés à la visée commémorative ou à l'importance nationale du lieu.

Les autres messages qui seront transmis dans le lieu sont les suivants :

Le poste de commandement de tir construit pendant la Deuxième Guerre mondiale a joué un rôle central dans l'histoire militaire du port de Saint John et constitue une ressource culturelle d'importance locale et régionale.

Le LHNC de la Tour-Martello-de-Carleton fait partie d'un réseau de lieux historiques nationaux répartis dans tout le pays qui relatent le parcours du Canada vers le statut de nation.

Auditoires

Les catégories d'auditoires ciblées par les stratégies de mise en valeur du patrimoine et d'éducation populaire du LHNC de la Tour-Martello-de-Carleton sont notamment les personnes qui visitent les lieux ainsi que les gens qui, sans nécessairement s'y rendre, sont néanmoins désireux de connaître les motifs de la désignation de cet endroit. Ce type de segmentation facilite la mise au point de programmes adaptés aux besoins de chacun des auditoires.

Auditoires sur place

Groupes du milieu de l'éducation : cette catégorie d'auditoire est principalement composée de groupes scolaires. La plupart des contacts avec ce secteur s'établissent sur place, mais des activités de diffusion externe sont également possibles.

Groupes du secteur touristique commercial : Arrivés généralement par autocar, ces visiteurs n'ont dans l'ensemble que de très vagues informations sur le lieu, viennent d'horizons divers et ne disposent en général que d'un temps de visite très limité (p. ex., les passagers de croisières touristiques).

Résidents locaux : il s'agit des résidents de la région qui se sentent attachés au lieu parce qu'il se trouve dans leur voisinage et qui l'utilisent à des fins récréatives telles les pique-niques.

Participants à des manifestations spéciales : ce sont des gens du public qui fréquentent le lieu à l'occasion d'activités spéciales thématiques (p. ex., les célébrations de la Fête du Canada) ou pour y tenir des réunions dans l'espace à bureaux (p. ex., les sociétés d'histoire).

Voyageurs d'agrément : ces visiteurs sont des vacanciers à la recherche d'attractions intéressantes et informatives. Cette catégorie est composée principalement d'adultes et de groupes familiaux.

Auditoires externes

Groupes du milieu de l'éducation : cette catégorie est principalement composée de groupes scolaires.

Groupes du secteur touristique commercial : si les groupes de voyageurs ont peu de contacts avec le lieu avant la visite, les voyagistes constituent par contre un auditoire externe important.

Voyageurs d'agrément : avant leur visite, les voyageurs d'agrément sont considérés comme des visiteurs en puissance et un auditoire à priori désireux d'avoir de la documentation sur sa destination.

Intervenants : la collectivité avoisinante et les groupes d'intérêts de la région de Saint John attachent de l'intérêt au lieu pour diverses raisons.

Le public canadien : la population canadienne dans son ensemble est l'un des auditoires auquel s'adressent les messages sur l'importance du lieu dans l'histoire du Canada et sur son rôle au sein du réseau des aires patrimoniales protégées.

Résultats

Le programme de mise en valeur du patrimoine aura atteint son but lorsqu'il aura donné les résultats suivants :

- les Canadiens sauront que la tour martello de Carleton a été construite en vue de faire face à la menace que les États-Unis faisaient peser lors de la guerre de 1812-1814;
- les Canadiens sauront que la tour martello de Carleton est typique des tours martello britanniques et comprendront le rôle de ces structures dans la défense de l'Amérique du Nord britannique;
- les messages seront transmis d'une manière claire et efficace qui permettra aux auditoires de comprendre et d'apprécier l'importance nationale, régionale et locale du lieu, d'apprendre qu'il fait partie de la famille des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation et de saisir les valeurs et les avantages des aires patrimoniales protégées;
- les messages sur l'importance historique nationale seront transmis en termes clairs et succincts dont la portée ne sera pas voilée ou noyée par des messages secondaires;
- les Canadiens comprendront la signification et le contexte des messages secondaires;
- les installations, les programmes et les services permettront aux Canadiens de comprendre les messages sur l'importance nationale et les messages secondaires que le lieu vise à transmettre;
- la tour martello de Carleton sera un lieu d'expérience enrichissante pour les visiteurs et une attraction prisée par l'industrie touristique;
- des activités de mise en valeur du patrimoine et d'éducation populaire seront offertes et accessibles aux auditoires sur place comme aux auditoires extérieurs ciblés;
- l'efficacité de la transmission des messages sera mesurée et contrôlée.

Méthodes

Pour assurer la mise en valeur du patrimoine sur les lieux, on fera appel à une combinaison de médiums avec et sans personnel comme des reconstitutions d'époque à l'intérieur de la tour. Des détails plus précis sur les outils employés actuellement et les reconstitutions d'époque sont présentés à la section 4, Analyse de la situation. Le LHNC de la Tour-Martello-de-Carleton continuera d'employer ces outils pour offrir un programme de mise en valeur du patrimoine propre à favoriser la connaissance, l'appréciation et le plaisir de la fréquentation du lieu.

Mesures de gestion

- Terminer l'établissement du plan de mise en valeur du patrimoine et d'éducation populaire dans un délai de deux ans après l'achèvement du plan directeur. Le plan de mise en valeur du patrimoine et d'éducation populaire précisera l'orientation à suivre en vue d'assurer en priorité la communication efficace des messages sur l'importance historique nationale.
- Mettre au point, dans le cadre du processus de planification de la mise en valeur du patrimoine et de l'éducation populaire, un mécanisme qui permettra d'évaluer et de surveiller la réalisation des résultats, de trouver des occasions d'amélioration et d'appliquer un mode de gestion adaptatif.
- Continuer d'employer une combinaison de médiums avec et sans personnel pour transmettre les messages clés et offrir une expérience éducative enrichissante.
- Travailler en collaboration avec la collectivité, la Ville de Saint John, la province du Nouveau-Brunswick et d'autres organismes à la recherche de moyens qui leur permettraient de s'impliquer et d'intervenir davantage dans la planification et la prestation d'activités de mise en valeur du patrimoine.
- Travailler en collaboration avec l'industrie des croisières touristiques et les voyagistes à la prestation d'activités de mise en valeur du patrimoine de qualité, adaptées aux besoins des participants des croisières touristiques.
- Moderniser les médiums sans personnel du LHNC de la Tour-Martello-de-Carleton dans un délai de trois ans en se conformant aux lignes directrices établies dans le plan à venir de mise en valeur du patrimoine et d'éducation populaire.

5.3 SERVICES AUX VISITEURS

Le premier rôle des services aux visiteurs est d'offrir une expérience agréable permettant de découvrir et d'apprécier le lieu. Les services aux visiteurs apportent un soutien

fonctionnel grâce auquel les visiteurs peuvent tirer plaisir des activités de mise en valeur du patrimoine et profiter pleinement de leur expérience dans le lieu.

Objectif

- Continuer d'offrir des services et des installations adaptés de façon à combler les attentes des visiteurs actuels et futurs et à répondre adéquatement à l'évolution de leurs besoins.

Mesures de gestion

- Évaluer les difficultés d'accès dues à la configuration de la tour et au programme actuel des services aux visiteurs et trouver des façons d'assurer aux personnes à mobilité réduite l'accès aux activités de mise en valeur du patrimoine et aux autres services aux visiteurs.

5.4 PARTENARIATS ET PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Parcs Canada est déterminé à s'inspirer de réussites antérieures et à créer de nouvelles relations et de nouvelles occasions de coopération avec la collectivité, la municipalité, les groupes à vocation patrimoniale locaux et régionaux et l'industrie privée. Le LHNC de la Tour-Martello-de-Carleton contribue à l'essor de l'industrie touristique patrimoniale au Nouveau-Brunswick en attirant et en fidélisant les visiteurs dans la région de Saint John. Cette contribution peut être encore renforcée par une concertation continue avec l'industrie touristique, la Ville de Saint John et les organismes et ministères concernés de la province.

Objectifs

- Créer un réseau de soutien communautaire à la mise en valeur du lieu en forgeant ou en renforçant des relations constructives avec les intervenants et le public.
- Accroître la participation des intervenants et du public aux activités offertes dans le lieu.
- Étudier des possibilités de projets conjoints en vue de réaliser les objectifs suivants : sensibiliser davantage la collectivité; réduire au minimum les risques de vandalisme; promouvoir la commémoration; améliorer la prestation des services et investir dans des projets communs de tourisme et de marketing.

Mesures de gestion

- Rechercher activement des moyens d'impliquer le public, les groupes d'intérêts spéciaux et les autres intervenants dans les activités qui se font à la tour martello de Carleton et envisager dans ce cadre la possibilité de créer un comité consultatif sur le LHNC de la Tour-Martello-de-Carleton qui serait composé de représentants d'organismes du secteur patrimonial, de l'industrie touristique, d'autres ministères et de la collectivité.
- Encourager et soutenir l'organisation de manifestations et d'activités spéciales qui vont chercher l'appui du public.
- Travailler conjointement avec la municipalité, la province et les organismes à vocations touristique et patrimoniale en vue de rehausser la visibilité du lieu dans la collectivité et dans la province et de créer des projets de marketing et de promotion mutuellement profitables dans le cadre de la stratégie de mise en valeur des lieux historiques du Nouveau-Brunswick (1999).
- Établir et maintenir avec les partenaires potentiels un dialogue ouvert sur la création de projets mutuellement profitables dans le lieu.
- Faire connaître aux intervenants et aux partenaires potentiels l'importance de l'intégrité commémorative et de la gestion des ressources culturelles.
- Créer un bulletin d'information annuel qui tiendra la population locale et les intervenants au courant de la gestion et des activités du lieu et leur donnera l'occasion de faire part de leurs commentaires et de leurs suggestions à ce chapitre.

6.0 Participation continue du public

Ce plan directeur a été élaboré en consultation avec le public, qui a eu l'occasion de l'évaluer et d'exprimer son point de vue tout au long du processus de planification. La mise au point finale du plan directeur ne marque pas la fin des consultations publiques, mais plutôt l'instauration d'un dialogue suivi avec la collectivité, les groupes d'intérêts spéciaux, les entreprises, les ministères et les organismes gouvernementaux. La priorité de cette initiative ressort clairement dans les objectifs et les mesures de gestion établis en vue de faire fonds sur les relations avec la collectivité, de créer de nouveaux partenariats en prévision de projets futurs et d'augmenter la participation aux activités du lieu, tel que décrit à la section 5.

Les cinq prochaines années seront consacrées à la mise en œuvre des mesures de gestion définies dans le plan. Le document sera ensuite évalué et modifié de façon à conserver sa pertinence. Parcs Canada veut s'assurer que le public, les intervenants concernés et les partenaires sont informés des mesures prises en vue de la mise en œuvre du plan et qu'ils participent au processus d'évaluation et de révision à la fin du cycle quinquennal de mise en place. Pour ce faire, l'Agence appliquera les mesures énoncées dans le présent plan directeur en observant les mécanismes et les priorités définis dans la section suivante (section 7).

Dans le cadre de son engagement à renforcer les communications avec le public et les intervenants, Parcs Canada publiera d'autres numéros du bulletin destiné à informer le public et l'inviter à faire part de ses commentaires au cours du processus de planification. Ces numéros à venir paraîtront une fois l'an et serviront essentiellement à faire le point sur la gestion, les opérations et les activités du lieu, à rendre compte de la progression de la mise en œuvre des mesures du plan directeur et à recueillir des commentaires du public.

Les employés du lieu continueront de renforcer les relations avec les partenaires et les organismes gouvernementaux et de travailler en concertation avec ces derniers, conformément aux objectifs et aux mesures de gestion énoncés à la section précédente.

7.0 Mise en œuvre

Au cours des cinq prochaines années, Parcs Canada s'appuiera sur ce plan directeur pour orienter la gestion du lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton. La stratégie de mise en œuvre décrite dans les tableaux ci-après établit l'ordre de priorité des mesures de gestion qui seront mises en place pendant la période d'application du plan. Parcs Canada a recours à son processus annuel de planification d'affaires pour déterminer comment il réalisera ses objectifs. Le plan directeur fournit l'orientation stratégique qui sert de cadre au plan d'affaires. Le plan directeur déterminera quand et comment les stratégies du plan d'affaires (énumérées à la section 5) seront mises en œuvre.

La mise en œuvre des mesures proposées pour la tour martello de Carleton dans ce plan directeur, après son approbation, dépend de la réaffectation des ressources au sein de l'unité de gestion. On cherchera à élaborer des initiatives de coopération avec des partenaires en vue d'identifier, d'évaluer et d'entreprendre des projets appropriés. Advenant que les fonds ne soient pas disponibles, la réalisation de ces priorités pourrait être reportée.

Les progrès de la mise en œuvre de ce plan directeur seront évalués annuellement dans le cadre du processus de planification d'affaires. Dans cinq ans, le plan directeur fera l'objet d'un examen approfondi destiné à évaluer sa progression et à régler les nouveaux enjeux qui se présenteront. La mise en œuvre des mesures du plan directeur ainsi que l'état général du lieu historique font l'objet d'un compte rendu officiel exposé dans le Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées, publié tous les deux ans. La mise en œuvre des mesures recommandées dans ce plan directeur relève du directeur de l'unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick de Parcs Canada.

7.1 MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION

Les tableaux suivants présentent le calendrier de mise en œuvre des mesures de gestion définies à la section 5 de ce plan. L'ordre de priorité des mesures est établi en fonction des cinq années fixées pour l'application du plan. Par conséquent, les mesures dont la mise en œuvre est prévue lors de la première et de la deuxième années sont jugées d'une priorité plus haute que celles inscrites au calendrier des autres années.

Protection du patrimoine	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Poursuivre l'approche progressive établie en vue assurer l'entretien de la tour originale et d'endiguer les problèmes d'infiltration d'eau qui endommagent cette structure.	Déjà en cours.	Démarche continue ----------►			
Élaborer un plan de conservation des ressources culturelles (PCRC) pour le lieu dans le courant des deux années suivant l'approbation du plan directeur.	Élaborer le PCRC.	Élaborer le PCRC			
Concevoir, avec l'établissement scolaire voisin et la jeunesse locale, des projets qui stimulent leur participation aux activités du lieu.	Communiquer avec l'école et rechercher des projets intéressants.	Organiser des activités ciblées	Démarche continue ----------►		
Évaluer si le maintien de personnel sur place toute l'année pourrait être un bon moyen de dissuasion contre le vandalisme et trouver si nécessaire d'autres options qui permettraient de régler ce problème.	Poster du personnel sur place pendant toute la première année.	Évaluer les résultats de cette démarche.	Déterminer d'autres options si nécessaire.		
Dispenser au personnel et aux partenaires une formation sur les politiques et les pratiques de gestion des ressources culturelles.	Démarche continue ----------►				
Dans la mesure du possible, se procurer et suivre les données existantes et disponibles sur la surveillance de la pollution atmosphérique effectuée à Saint John afin de déterminer les conséquences éventuelles de la pollution sur les ressources culturelles et les perspectives panoramiques.				Se procurer les rapports de surveillance existants.	Mettre au point un processus d'évaluation des données et de rapport sur les conséquences de la pollution.
Procéder à un inventaire ciblé des espèces botaniques sur le terrain de la propriété et déterminer si certaines de ces espèces sont en péril.			Effectuer l'inventaire des espèces botaniques du lieu.		
Entretenir un dialogue ouvert avec la collectivité et la Ville de Saint John afin de s'assurer que tous les aménagements futurs dans le voisinage du lieu seront compatibles avec son caractère historique.	Démarche continue ----------►				

Mise en valeur du patrimoine et éducation populaire	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Terminer l'établissement du plan de mise en valeur du patrimoine et d'éducation populaire dans un délai de deux ans après l'achèvement du plan directeur. Le plan de mise en valeur et d'éducation populaire précisera l'orientation à suivre en vue d'assurer en priorité la communication efficace de messages sur l'importance nationale.	Établissement du plan	Mise en œuvre du plan.	Mise en œuvre du plan.	Mise en œuvre du plan.	
Mettre au point, dans le cadre du processus de planification de la mise en valeur du patrimoine et de l'éducation populaire, un mécanisme qui permettra d'évaluer et de surveiller la réalisation des résultats, de trouver des occasions d'amélioration et d'appliquer un mode de gestion adaptatif.	Mise au point du mécanisme.	Surveillance et évaluation des résultats.	Gestion adaptative continue.		
Continuer d'employer une combinaison de médiums avec et sans personnel pour transmettre les messages clés et offrir une expérience éducative enrichissante.	Démarche continue ----------				►
Travailler en collaboration avec la collectivité, la Ville de Saint John, la province du Nouveau-Brunswick et d'autres organismes à la recherche de moyens qui leur permettraient de s'impliquer et d'intervenir davantage dans la planification et la prestation d'activités de mise en valeur du patrimoine.	Démarche continue ----------				►
Travailler en collaboration avec l'industrie des croisières touristiques et les voyagistes à la prestation d'activités de mise en valeur du patrimoine de qualité et adaptées aux besoins des participants des croisières touristiques.		Déterminer les besoins des clients.	Mettre au point un programme adapté de mise en valeur du patrimoine.		
Moderniser les médiums sans personnel de mise en valeur du patrimoine du LHNC de la Tour-Martello-de-Carleton dans un délai de trois ans en se conformant aux lignes directrices établies dans le plan à venir de mise en valeur du patrimoine et d'éducation populaire.	Moderniser les médiums de ommunication	Moderniser les médiums de communication.	Moderniser les médiums de communication.		

Services aux visiteurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Évaluer les difficultés d'accès dues à la configuration de la tour et au programme actuel des services aux visiteurs et trouver des façons d'assurer aux personnes à mobilité réduite l'accès aux activités de mise en valeur du patrimoine et aux autres services aux visiteurs.	Évaluer les difficultés (processus parallèle à celui de la planification de la mise en valeur du patrimoine.)	Déterminer des options.	Appliquer les options.		

Partenariats et participation de la collectivité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Rechercher activement des moyens d'impliquer le public, les groupes d'intérêts spéciaux et les autres intervenants dans les activités qui se donnent à la tour martello de Carleton et envisager dans ce cadre la possibilité de créer un comité consultatif sur le LHNC de la Tour-Martello-de-Carleton qui serait composé de représentants d'organismes du secteur patrimonial, de l'industrie touristique, d'autres ministères et de la collectivité.	Démarche continue ----------	----------	----------	----------	----------►
Encourager et soutenir l'organisation de manifestations qui vont chercher l'appui du public.		Démarche continue suite à la mise en œuvre de la mesure énoncée ci-dessus ----------	----------	----------	----------►
Travailler conjointement avec la municipalité, la province et les organismes à vocations touristique et patrimoniale en vue de rehausser la visibilité du lieu dans la collectivité et dans la province et de créer des projets de marketing et de promotion mutuellement profitables dans le cadre de la stratégie de mise en valeur des lieux historiques du Nouveau-Brunswick (1999).	Démarche continue ----------	----------	----------	----------	----------►
Établir et maintenir avec les partenaires potentiels un dialogue ouvert sur la création de projets mutuellement profitables dans le lieu.	Démarche continue ----------	----------	----------	----------	----------►
Faire connaître aux intervenants et aux partenaires potentiels l'importance de l'intégrité commémorative et de la gestion des ressources culturelles.	Démarche continue ----------	----------	----------	----------	----------►
Créer un bulletin d'information annuel qui tiendra la population locale et les intervenants au courant de la gestion des activités du lieu et leur donnera l'occasion de faire part de leurs commentaires et de leurs suggestions à ce chapitre.	Publication du premier numéro après l'année 1 du plan directeur.	Démarche continue ----------	----------	----------	----------►

8.0 Sommaire de l'évaluation environnementale

Le plan directeur du lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton a fait l'objet d'une évaluation visant à identifier les risques d'effets environnementaux négatifs des stratégies et des mesures proposées et à considérer les effets environnementaux dont il faudrait tenir compte pour établir l'orientation de la gestion du lieu. L'évaluation environnementale a été effectuée conformément aux documents suivants : Guide pour l'évaluation environnementale des plans directeurs à Parcs Canada (2000); Évaluation environnementale stratégique : la directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes : lignes directrices sur la mise en œuvre de la directive du Cabinet; Principes directeurs et politiques de gestion (1994); Procédures du ministère du Patrimoine canadien pour assurer le respect de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (1996); Directive de gestion 2.4.2 de Parcs Canada (1998b). De plus, cette évaluation environnementale a démontré la conformité du plan aux politiques environnementales de Parcs Canada et à celles du gouvernement du Canada en général.

Le public a eu l'occasion d'intervenir dans le processus de planification préalable à l'élaboration du plan et d'influencer ainsi son contenu final, tel que requis. L'évaluation environnementale a été effectuée juste avant l'étape finale de rédaction du plan directeur si bien que toutes les modifications à apporter suite aux résultats de l'évaluation ont été intégrées dans la version définitive.

L'évaluation environnementale s'est attachée à identifier de quelles façons les mesures proposées dans le plan provisoire pourraient avoir une incidence sur les ressources culturelles du lieu. L'examen n'a révélé aucune source de stress environnemental susceptible de découler de l'application des activités et des concepts proposés dans le plan. L'environnement a néanmoins des effets sur le lieu et sur les valeurs du lieu. Il est probable que la brume sèche qui domine dans la région affecte la vue panoramique sur la baie de Fundy. L'évaluation environnementale a donné lieu à la recommandation de surveiller et d'évaluer les effets de la pollution atmosphérique sur les panoramas. Le périmètre de la propriété exposé au nord est une zone naturalisée qui pourrait offrir un habitat à certaines espèces indigènes en péril. L'évaluation environnementale a donné lieu à la recommandation de répertorier les espèces en péril du lieu. Ces deux recommandations ont été intégrées dans les mesures de gestion décrites à la section 5 de ce plan directeur.

Il n'est pas prévu de réaliser d'autres ouvrages sur les lieux à l'extérieur de la surface occupée par les structures actuelles; de plus, les activités et les concepts existants ou proposés n'auront aucune incidence négative sur les environnements naturels, culturels ou socio-économiques du lieu. Les « modifications » qu'il est prévu d'apporter à ces environnements sont minimes et en fait plutôt positives. Les activités et les concepts avancés dans ce plan contribuent à l'intégrité commémorative du lieu. Dans l'ensemble, les stratégies et les mesures définies dans ce plan directeur devraient rapprocher ce lieu historique de sa raison d'être globale.

ANNEXE A

Glossaire

Plan d'affaires : couvrant une période de trois ans, le plan d'affaires définit les priorités et les directives à suivre pour réaliser les objectifs du plan directeur. Le plan d'affaires est le document stratégique de mise en œuvre de l'orientation déterminée dans le plan directeur.

Intégrité commémorative : intégrité commémorative est l'expression employée pour qualifier la santé ou le caractère entier d'un lieu historique national. Un lieu historique national possède une intégrité commémorative lorsque :

- les ressources directement liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national ne sont pas endommagées ou menacées;
- les motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national sont efficacement communiqués au public; et
- les valeurs patrimoniales du lieu (y compris celles qui ne sont pas liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national) sont respectées dans toute décision ou action ayant une incidence sur le lieu.

Énoncé d'intégrité commémorative : il s'agit d'un document qui décrit les caractéristiques de l'intégrité commémorative d'un lieu historique national. Le document explique les motifs qui justifient l'importance historique nationale du lieu, les particularités inhérentes à cette importance et les messages qui seront transmis au public.

Conservation : la conservation englobe les activités visant à assurer la protection d'une ressource culturelle de façon à lui conserver sa valeur historique et à en prolonger la durée. Il existe des disciplines spécialisées dans la conservation de divers types de ressources culturelles. Toutes ces disciplines ont en commun un concept élargi de la conservation qui englobe une ou plusieurs stratégies axées sur une perspective de continuité allant de l'intervention la plus minimale à la plus majeure, c'est-à-dire du simple entretien à la modification de la ressource culturelle.

Ressource culturelle : une ressource culturelle est une œuvre humaine ou un endroit qui témoigne de l'activité humaine ou qui a une signification spirituelle ou culturelle et qui a été reconnue comme possédant une valeur historique. À titre d'exemple, la structure originale de la tour et les vestiges de la maison du signaleur sont des témoignages tangibles des mesures engagées pour défendre Saint John.

Gestion des ressources culturelles : il s'agit des pratiques généralement admises de conservation et de mise en valeur des ressources culturelles qui reposent sur des principes reconnus et qui intègrent les activités professionnelles, techniques et administratives de façon à tenir compte de la valeur historique des ressources culturelles avant de prendre des mesures susceptibles de les affecter. À Parcs Canada, la gestion des ressources culturelles englobe la mise en valeur, l'utilisation ainsi que la conservation de ces ressources.

Évaluation environnementale : ce terme réfère à l'évaluation des effets environnementaux d'un projet qui est effectuée aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et des règlements connexes ou à l'évaluation du plan directeur menée en conformité avec le Processus d'évaluation environnementale des projets de politiques et de programmes de Parcs Canada.

ANNEXE B

Inventaire des ressources culturelles

Description	Niveau	Explication
Ressources structurales in situ :		
Tour martello de Carleton		
- partie originale	Niveau 1	Liée à la visée commémorative.
- poste de commandement de tir	Niveau 2	D'importance locale et régionale.
Vestiges enfouis de la maison du signaleur	Niveau 2	D'importance locale et régionale. La maison du signaleur a existé depuis les années 1840 jusque vers l'année 1900 environ.
Collections archéologiques :		Aucune.
Collections en conservation :	Autre	Seulement des reproductions.

ANNEXE C

Liste des collaborateurs

Julie Tompa, planificatrice de gestion
Centre de services de l'Atlantique

Anne Bardou, gestionnaire, Ressources culturelles
Unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick

Thierry Bouin, directeur d'unité de gestion
Unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick

Judith Tulloch, historienne
Centre de services de l'Atlantique

Édouard Daigle, gestionnaire, Protection du patrimoine
Unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick

Guy LeBlanc, concepteur graphique
Centre de services de l'Atlantique

Paul Perkison, gestionnaire, Services aux visiteurs
Unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick

Rhonda Rossiter, gestionnaire, Affaires et services exécutifs
Unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick

Dave Garden, gestionnaire des biens
Unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick

Ed Jager, gestionnaire, Relations extérieures
Unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick

Earl Luffman, archéologue
Centre de services de l'Atlantique

Jackie Olsen et **Pamela Gautreau** ont également contribué périodiquement à l'élaboration de ce plan directeur avant de quitter leur poste respectif à l'unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick.